

RÉPERCUSSIONS DE L'ALÉNA

RÉPERCUSSIONS POSSIBLES DE L'ALÉNA: DÉCLARATIONS ET ARGUMENTS 1991-1994

SÉRIE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE COMMERCE



COMMISSION DE
COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

COMISIÓN PARA LA
COOPERACIÓN AMBIENTAL

COMMISSION FOR
ENVIRONMENTAL COOPERATION

SÉRIE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE COMMERCE

La **série de publications sur l'environnement et le commerce** de la Commission de coopération environnementale est conçue pour améliorer notre compréhension des liens entre le commerce et l'environnement dans le contexte de libéralisation des échanges nord-américains.

- No. 1 Répercussions de l'ALÉNA — Tentatives récentes de modélisation des répercussions du commerce sur l'environnement : un aperçu de quelques études
- No. 2 Répercussions de l'ALÉNA — Répercussions possibles de l'ALÉNA : déclarations et arguments (1991-1994)

Prix au détail : 15,00 \$ US
Disponible sur diskette : 10,00 \$ US

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Secrétariat de la Commission de coopération environnementale

393, rue Saint-Jacques, bureau 200
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
Tél. : (514) 350-4308
Télec. : (514) 350-4314

Internet : <http://www.cce.cec.org>

Courrier électronique : rvincent@cce.cec.org

Cette publication a été préparée pour le Secrétariat de la Commission de coopération environnementale (CCE), comme document d'étude. Les opinions exprimées dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement celles de la CCE ni celles des gouvernements du Canada, du Mexique ou des États-Unis.

ISBN : 0-921894-26-0

© Commission de coopération environnementale, 1996

Publié par Prospectus inc.
Imprimé au Canada

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires du rapport, veuillez communiquer avec les éditeurs au Canada :

Prospectus Inc.
Barrister House
180, rue Elgin, bureau 900
Ottawa (Ontario) Canada K2P 2K3
Tél. : (613) 231-2727 1-800-575-1146
Télec : (613) 237-7666
Courrier électronique : publications@prospectus.com

ou avec le distributeur au Mexique :

INFOMEX
Nuevo León No. 230-203
Col. Hipódromo Condesa
06140 México D.F.
México
Tél. : (525)-264-0521
Télec : (525) 264-1355
Courrier électronique : 74052.2717@compuserve.com

Disponible en español.
Available in English.

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE (CCE)

Trois nations collaborent pour protéger l'environnement.

Une approche nord-américaine aux préoccupations face à l'environnement.

La Commission de coopération environnementale (CCE) a été créée par le Canada, le Mexique et les États-Unis en 1994 pour traiter des problèmes environnementaux transfrontaliers en Amérique du Nord. Si l'idée de créer une telle commission a vu le jour pendant les négociations de l'Accord nord-américain de libre-échange (ALÉNA), son mandat officiel découle de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE).

L'ANACDE reprend et complète des dispositions en matière d'environnement de l'ALÉNA. Il crée un cadre nord-américain propice à la poursuite d'objectifs commerciaux environnementaux dans un contexte de franchise et de coopération.

De façon générale, l'ANACDE cherche à protéger, à conserver et à améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures. Comment? Les parties à l'entente ont convenu des objectifs suivants :

- protéger l'environnement grâce à une plus grande coopération;
- promouvoir le développement durable à partir de politiques environnementales et économique complémentaires;
- appuyer les objectifs environnementaux de l'ALÉNA et éviter de créer des distorsions commerciales ou de nouvelles entraves au commerce;
- renforcer la coopération dans le domaine de l'élaboration des lois environnementales et améliorer leur application;
- promouvoir la transparence et la participation publique.

Quand ils ont signé l'ANACDE, les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis se sont engagés à prendre un ensemble de mesures, dont :

- le présentation de rapports sur l'état de l'environnement;
 - l'amélioration des lois et règlements en matière d'environnement;
 - l'application sévère des lois environnementales; et
 - la publication et la diffusion d'information sur l'environnement.
-

ÉNONCÉ DE MISSION

La CCE encourage la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord pour le bien-être des générations actuelles et futures, dans le contexte des liens économiques, commerciaux et sociaux croissants qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis.

INTRODUCTION ET REMERCIEMENTS

Le présent rapport fait partie des analyses menées par la Commission de coopération environnementale (CCE) pour contribuer à l'étape préliminaire de l'étude des effets de l'ALÉNA. Le but de cette étape est d'établir un cadre pour évaluer les effets de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) sur l'environnement en Amérique du Nord. Le projet d'étude des effets de l'ALÉNA est une conséquence directe de l'article 10(2)(1) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement traitant des questions de développement économique, de même que de l'article 10(6), concernant la coopération avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA en vue de la réalisation des buts et objectifs environnementaux de l'ALÉNA et de l'examen des effets environnementaux de cet accord.

L'étude a pour but d'énoncer les principales déclarations et allégations de gouvernements, d'universitaires, d'organismes non gouvernementaux (ONG) et d'autres intervenants du Canada, des États-Unis et du Mexique selon lesquelles l'ALÉNA aurait des effets directs et indirects sur l'environnement. On indique aussi quelques-uns des effets indirects possibles que les changements socio-économiques causés par l'ALÉNA pourraient avoir sur l'environnement.

En 1995, la CCE a entrepris la phase I du projet, c'est-à-dire sa phase exploratoire. Le travail se concentrait sur les éléments de base de l'ALÉNA et sur son fonctionnement général, de même que sur ses effets directs et immédiats sur le commerce et la circulation des investissements sur le territoire nord-américain. La CCE prépare actuellement une analyse des activités de commerce et d'investissement pendant la période qui a immédiatement précédé l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, incluant la période du 1er janvier 1994 à aujourd'hui. Cette analyse portera entre autres sur les changements environnementaux concrets découlant de l'activité économique suscitée par l'ALÉNA.

La recherche pour le projet d'étude des effets de l'ALÉNA est effectuée par une équipe d'experts trilatérale. Cette recherche est supervisée par un organe consultatif composé de 15 représentants chevronnés des secteurs commerciaux et environnementaux pertinents du Canada, des États-Unis et du Mexique.

Ce document de base constitue une partie du travail de recherche du projet. MM. Mark Spalding et Marc Stern sont responsables du corps du rapport; M. Jeffrey Stoub et Mme Jane Barr ont fourni leur appui à la gestionnaire de projet pour la préparation aux fins de publication.

Sarah Richardson
Gestionnaire de projet, ALÉNA/Environnement
Montréal (Québec) Canada
29 novembre 1995

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
ÉNONCÉ DES DÉCLARATIONS ET DES CONTROVERSES SUR LES EFFETS POSSIBLES DE L'ALÉNA SUR L'ENVIRONNEMENT	5
1. Macro-économie	5
a. Exode industriel vers le Mexique à cause des règlements moins rigoureux en matière d'environnement	5
b. Davantage de ressources au Mexique pour l'application des normes environnementales grâce à la croissance économique.....	9
c. Avantages concurrentiels déloyaux pour les industries installées au Mexique à cause des normes environnementales moins rigoureuses.....	12
d. Non-respect de lois sur l'environnement par des entreprises privées à cause de pressions concurrentielles.....	12
e. Problèmes environnementaux accrus au Mexique à cause de la croissance économique résultant de l'ALÉNA.....	13
2. Questions juridiques.....	15
a. Contestation possible des normes environnementales fédérales et autres en vertu des dispositions de l'ALÉNA.....	15
b. Affaiblissement des lois environnementales dans les trois pays pour attirer les investissements.....	21
3. Problèmes frontaliers.....	24
a. Augmentation de la pollution atmosphérique.....	24
b. Augmentation de la pollution de l'eau.....	26
c. Demande accrue pour les ressources hydriques rares.....	27
d. Augmentation des problèmes d'élimination des déchets solides.....	29
e. Rejet illégal au Mexique d'une plus grande quantité de produits chimiques toxiques et de déchets dangereux en raison de la croissance industrielle et de l'absence de méthodes d'élimination satisfaisantes.....	29
f. Augmentation possible des interventions d'urgence pour le déversement de produits chimiques.....	31
g. Pressions accrues sur la faune et les espèces menacées.....	32
h. Dispersion du développement industriel loin de la frontière	33

4. Santé publique.....	34
a. L'industrialisation accélérée à la frontière accentuera les problèmes actuels d'hygiène publique dans la région.....	34
b. Entrée d'aliments avariés aux États-Unis et au Canada à cause des normes sanitaires et phytosanitaires moins rigoureuses du Mexique	34
5. Problèmes sectoriels	
a. Énergie.....	36
i. Réduction au Mexique de la pollution atmosphérique par suite d'une plus grande utilisation du gaz naturel	36
ii. Plus grande dégradation des ressources naturelles au Mexique causée par l'expansion du secteur pétrochimique	37
iii. Incitation réduite pour l'économie d'énergie aux États-Unis en raison de l'accès plus sûr aux réserves pétrolières mexicaines et à l'énergie hydroélectrique canadienne.....	38
iv. Dégradation des ressources naturelles causée par le développement accéléré de l'hydroélectricité	39
b. Agriculture : la réduction des subventions atténuera l'impact environnemental.....	40
c. Technologies environnementales : accroissement des exportations au Mexique.....	41
6. Ressources naturelles.....	42
a. Accroissement de l'exploitation des pêches au Mexique à cause des pressions concurrentielles.....	43
b. Accroissement de l'exploitation forestière au Mexique et au Canada à cause d'une augmentation des investissements étrangers et des pressions concurrentielles.....	43
c. Essor du développement minier au Mexique causé par l'augmentation des investissements étrangers.....	45
CONCLUSIONS	47
SIGLES.....	49
BIBLIOGRAPHIE.....	52
ANNEXE A — TABLEAU DES OPINIONS SUR LES EFFETS PROBABLES DE L'ALÉNA SUR L'ENVIRONNEMENT	63

INTRODUCTION

Toutes sortes de discussions générales ont eu lieu entre 1991 et 1994 pour déterminer les conséquences économiques, sociales et environnementales de la libéralisation du commerce entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. Les observateurs de divers milieux, de groupes d'intérêt et d'associations ont formulé de nombreuses conjectures, prévisions, affirmations et allégations au sujet des effets possibles de l'ALÉNA. Certaines prévisions concernaient les répercussions éventuelles sur l'environnement de l'adoption de l'ALÉNA et de l'augmentation conséquente du commerce. D'autres portaient sur le mauvais état actuel de l'environnement et laissaient entendre soit que l'ALÉNA n'améliorerait pas la situation, soit qu'il l'aggraverait. Les déclarations citées dans le présent rapport sont tirées de nombreuses sources, comme des documents gouvernementaux, des revues scientifiques, des journaux, des rapports de conférences et des exposés de situation d'ONG. Les chercheurs ont procédé à une collecte minutieuse de documents provenant de tous les secteurs engagés dans le débat entourant les effets de l'ALÉNA sur l'environnement. Ils les ont recueillis de façon objective afin de présenter les déclarations les plus représentatives durant le débat sur l'ALÉNA.

Le présent rapport présente les déclarations en vue de faciliter l'élaboration d'un cadre qui puisse être utilisé pour évaluer les effets réels de l'ALÉNA sur l'environnement. Par conséquent, il ne s'intéresse pas aux lois et aux institutions qui traitent d'environnement et qui régissent le règlement des différends, la transparence et le droit du public à l'information. Il fait abstraction

également des autres questions de procédure ou de principe liées à la création et à la mise en place des trois organismes de l'ALÉNA qui s'occupent d'environnement, c'est-à-dire la Commission de coopération environnementale à la frontière (CCEF), la Banque nord-américaine de développement (BNAD) et la Commission de coopération environnementale (CEE). Il faut préciser que l'étude ne fait que présenter la documentation de façon ordonnée afin d'exposer les déclarations qui ont été faites. Elle ne cherche aucunement à analyser, à juger ou à interpréter le contenu des déclarations.

Le rapport est divisé en six grandes sections : Macro-économie, Questions juridiques et applications des normes, Problèmes frontaliers, Santé publique, Problèmes sectoriels et Ressources naturelles. Ces grands thèmes comportent chacun des subdivisions qui leur sont propres dans lesquelles on présente la nature des prévisions et les réponses correspondantes en énumérant les déclarations, les objections et les mesures institutionnelles résultant du débat. La Section 1 (Macro-économie) comporte cinq subdivisions. La première fait état des inquiétudes sérieuses et nombreuses, quant au fait que les normes et les règlements sont perçus comme environnementaux étant moins rigoureux au Mexique, ce qui pourrait inciter un plus grand nombre d'industries à déménager dans ce pays. Les objections soulevées s'appuient sur le fait qu'on a relevé peu de cas où une industrie aurait déménagé pour profiter de normes environnementales moins rigoureuses, et qu'un déménagement est fondé sur d'autres facteurs plus importants. La subdivision suivante présente un autre aspect du débat : certains observateurs

prévoient qu'avec la croissance économique qu'engendrera l'ALÉNA, le Mexique devrait disposer de ressources additionnelles qui lui permettront de régler ses problèmes environnementaux. Une autre subdivision expose les prévisions de problèmes environnementaux accrus au Mexique à cause de la croissance économique résultant de l'ALÉNA.

La Section 2 (Questions juridiques et applications des normes) tend à subsumer tous les autres domaines, car de nombreuses prévisions tenaient pour acquis que les dommages éventuels à l'environnement seraient attribuables à la contestation de normes environnementales fédérales et autres causée par les différends commerciaux. Ainsi, on s'inquiète énormément de la compatibilité des lois municipales, provinciales ou fédérales sur la protection de l'environnement. On maintient en effet qu'elles puissent être contestées en alléguant qu'elles nuisent au commerce dans le cadre de l'ALÉNA avec les règles du commerce international. Les objections et les mesures institutionnelles font état de la légitimité et de l'intégrité des lois nationales sur l'environnement. La section présente aussi des déclarations selon lesquelles des pressions seraient exercées pour affaiblir les normes environnementales américaines afin de maintenir la compétitivité.

La troisième section (Problèmes frontaliers) a fait l'objet de nombreuses prévisions puisqu'il s'agit d'un élément primordial du commerce entre les États-Unis et le Mexique. Les problèmes soulevés concernent la menace d'une plus grande pollution de

l'air et de l'eau, la demande accrue en ressources hydriques pourtant rares, l'élimination des déchets solides, le rejet illégal de déchets dangereux, la nécessité d'interventions d'urgence en cas de déversement de produits chimiques, et les dangers pour la faune. On communique aussi des prévisions concernant la dispersion du développement industriel loin de la frontière.

La Section 4 (Santé publique) traite de questions comme le risque accru d'une propagation de maladies infectieuses en raison du mouvement de migration vers la frontière et l'entrée d'aliments avariés au Canada et aux États-Unis à cause des normes sanitaires et phytosanitaires moins rigoureuses au Mexique. Ces questions n'ont toutefois pas fait l'objet de beaucoup de discussions dans le débat sur les effets possibles de l'ALÉNA.

Par contre, les Problèmes sectoriels (Section 5) ont fait couler beaucoup d'encre, principalement à cause du fait que l'on n'avait pas inclus dans l'ALÉNA des dispositions sur le renouvellement des sources d'énergie. La section traite des facteurs suivants : la réduction de la pollution atmosphérique au Mexique par suite d'une plus grande utilisation du gaz naturel, la détérioration des ressources naturelles du Mexique à cause de l'expansion du secteur pétrochimique, l'intérêt réduit pour les économies d'énergie aux États-Unis à cause d'un accès plus sûr aux réserves pétrolières mexicaines et à l'énergie hydroélectrique canadienne, la détérioration des ressources naturelles causée par un développement accéléré du secteur hydroélectrique, la réduction des subventions dans le secteur agricole qui

permettrait d'amoin­drir les dommages à l'environnement, de même que l'exportation accrue de technologies environnementales vers le Mexique.

Enfin, la Section 6 traite du débat sur les ressources naturelles. On y trouve plusieurs prévisions en affirmant que l'ALÉNA accélérera l'exploitation exagérée des lieux de pêche au Mexique à cause des pressions concurrentielles, qu'il entraînera une exploitation excessive des ressources forestières au Mexique et au Canada par suite d'une augmentation des investissements étrangers et de la concurrence, et qu'il fera croître le développement minier au Mexique en favorisant les investissements et le financement étrangers.

Il faut préciser qu'une grande partie des prévisions sur l'environnement proviennent des États-Unis. Les prévisions d'origine canadiennes sont moins nombreuses et celles provenant du Mexique sont rares. Cette situation serait principalement attribuable au

fait qu'il existe déjà un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et, que puisque les États-Unis sont situés entre le Canada et le Mexique, le Canada s'est moins préoccupé des problèmes environnementaux lorsqu'il a été question d'inclure le Mexique dans la zone de libre-échange.

Chaque déclaration, objection et mesure institutionnelle présentées dans la liste qui suit comprend une brève rubrique formée d'une date, d'un contexte et d'une source. Les sources sont représentées par des sigles, dont la liste et l'interprétation apparaissent à la fin du rapport. Les rubriques ont permis d'établir un tableau de référence (annexe A) grâce auquel le lecteur peut repérer le degré d'appui à chaque déclaration et objection et prendre connaissance des mesures institutionnelles. Chaque déclaration, objection et mesure institutionnelle comprend une citation qui permet de se reporter à la bibliographie pour fins de consultation ultérieure.

CONTROVERSES SUR LES EFFETS POSSIBLES DE L'ALÉNA SUR L'ENVIRONNEMENT

1. MACROÉCONOMIE

- | | | | |
|---------------------|--|--|--|
| 09/03/1991 | Déclaration au USTR
NRDC

Les investissements accrus découlant de l'ALÉNA peuvent causer des problèmes environnementaux. (NRDC, 1991 :4) | 07/08/1993 | Wall Street Journal
SC

L'ALÉNA procurera des avantages économiques grâce à une plus grande industrialisation, mais celle-ci sera accompagnée de pollution. (McCloskey, 1993 :A13) |
| 06/01/1992 | Wall Street Journal
CIM

Mais pourquoi, alors que l'opposition à l'ALÉNA avait commencé à venir davantage des inquiétudes américaines pour l'emploi, à cause d'une reprise économique anémique, la résolution du Mexique sur les questions environnementales n'est-elle pas tombée? De fait, il se peut que nous soyons témoins de l'apparition d'une tendance établissant un lien direct entre la protection environnementale et une croissance économique accrue, aux États-Unis comme au Mexique. (Gochel, 1992) | a. Exode industriel vers le Mexique à cause des règlements moins rigoureux en matière d'environnement | |
| <i>Déclarations</i> | | | |
| 03/13/1991 | National Journal
« environnementalistes »

Les industries très polluantes, comme les aciéries et les usines de produits chimiques, prendront rapidement de l'expansion au Mexique en profitant des règlements peu rigoureux en matière d'environnement. (Stokes, 1991 :864) | | |
| 07/01/1993 | El Financiero
GM

Les trois gouvernements sont coupables d'avoir établi un accord commercial conçu spécialement pour répondre aux intérêts des multinationales sans avoir considéré sérieusement et de manière responsable les répercussions négatives de cet accord sur les écosystèmes et les ressources naturelles. (López, 1993 : 16) | 08/12/1991 | Exposé de position
CNI

Le déménagement vers le Sud est souvent fortement motivé par la différence des coûts environnementaux entre le Mexique et les États-Unis. (Christensen et Leonard, 1991 :6) |
-

10/16/1991	<p><i>Témoignage à la Chambre</i> FOE</p> <p>Les accords commerciaux peuvent encourager le déménagement d'industries polluantes vers les pays qui n'ont pas de réglementation stricte sur l'environnement. (Audiences devant le sous-comité des règles de la Chambre, 1991)</p>	<p>à s'installer au Mexique en raison de normes environnementales moins rigoureuses, qui diminuent les coûts de production, et de l'élimination des barrières commerciales aux termes de l'ALÉNA. (Public Citizen, 1992 :6-7)</p>
09/24/1992	<p><i>Wall Street Journal</i> PC</p> <p>L'ALÉNA a été conçu pour permettre aux industries de fabrication d'exploiter une main-d'œuvre bon marché sans avoir à se conformer à une réglementation stricte sur l'environnement. (Gutfeld, 1992 :R9)</p>	<p>10/14/1992 <i>Affidavit Audley,</i> PC c. USTR PC, SCLDF et FOE</p> <p>Dans le cadre de l'ALÉNA, les normes environnementales et les règlements moins rigoureux du Mexique peuvent inciter des entreprises à déménager dans ce pays. (Public Citizen, 1992 :12)</p>
09/24/1992	<p><i>Wall Street Journal</i> <i>Anonyme</i></p> <p>L'ALÉNA incitera des entreprises à déménager au Mexique pour profiter des règlements peu rigoureux sur ce territoire, et elles exporteront ensuite leurs produits aux États-Unis. (Gutfeld, 1992 :R9)</p>	<p>03/16/1993 <i>Audience au Sénat</i> <i>Sénateur Max Baucus</i></p> <p>Une industrie américaine peut-elle se dérober aux lois américaines en déménageant au Mexique ? (Audience au Sénat, 03/16/1993)</p>
10/14/1992	<p><i>Mémoire des demandeurs,</i> PC c. USTR PC, SCLDF et FOE</p> <p>L'ALÉNA vise à créer un bloc de libre-échange composé de deux pays développés (États-Unis et Canada) et d'un pays en développement (Mexique) où les normes environnementales et l'application des règlements sont moins rigoureuses que dans les deux pays développés : Les entreprises peuvent être portées</p>	<p>09/22/1993 <i>Témoignage à la Chambre</i> GU</p> <p>L'ALÉNA n'encourage pas seulement les entreprises américaines à déménager au Mexique, mais également celles d'Asie et d'Europe... Ces entreprises seront peu intéressées à protéger davantage l'environnement... Elles continueront d'utiliser leur pouvoir politique et économique pour empêcher toute amélioration des normes environnementales. (Audiences devant le sous-comité de l'énergie et de l'électricité, 1993 :78)</p>

09/28/1993 *Témoignage au Sénat*
PC, SC, HS, PIRG, CWA
L'ALÉNA encourage les entreprises américaines à déménager au Mexique pour réduire leurs coûts de production. (Audiences devant le comité des finances du Sénat, 1993 :278)

Automne 1993 *Revue universitaire*
Stewart
Les environnementalistes craignent que l'Accord de libre-échange n'incite les industries à déménager des États-Unis au Mexique à cause notamment des normes environnementales moins rigoureuses dans ce pays. Un exode industriel aurait pour effet de détériorer davantage l'environnement au Mexique et dans la région frontalière, de favoriser la pollution transfrontalière entre le Mexique et les États-Unis et d'engendrer des demandes pour atténuer les normes environnementales américaines. (Symposium annuel, 1993 :752)

12/23/1994 *Wall Street Journal*
CTC
Les fabricants de meubles continueront de déménager au Mexique pour éviter de se soumettre aux normes de Los Angeles sur la qualité de l'air. (Fighting 'Nafta', 1994 :A1)

Objections

04/18/1991 *New York Times*
DDF
(Les paradis pour pollueurs) étaient une chose concevable il y a de cela quatre ou cinq ans

lorsque nous ne possédions pas les contacts ou les renseignements que nous avons aujourd'hui» de dire le porte-parole de la délégation mexicaine, Fernando Menéndez Garza, coordinateur pour le problème de la pollution atmosphérique auprès du maire de la ville de Mexico, Manuel Camacho. Il ajoute que l'application des mesures a été au moins multipliée par cinq au cours des deux dernières années et que toute entreprise cherchant à déménager au Mexique doit se conformer à des normes d'émissions au moins aussi sévères que celles de l'endroit d'où elle vient.

10/1991 *Étude de problèmes*
environnementaux
USTR

Les industries susceptibles de déménager répondent à quatre critères : elles assument actuellement les coûts élevés pour la protection de l'environnement, elles font face à une concurrence accrue des importations mexicaines, le coût d'un déménagement serait faible par rapport à celui des pratiques environnementales exigées aux États-Unis, et les frais associés à la protection de l'environnement au nouvel endroit sont nettement inférieurs. Dans une étude réalisée par le USTR en 1991, on a constaté qu'une seule industrie américaine sur 455 répondait à ces critères. (Bureau du USTR, 1991)

01/1992	<p><i>Étude indépendante</i> <i>Gouvernement de la Colombie-Britannique, Canada</i></p> <p>Malgré les économies importantes associées à de nombreuses industries de capital, plusieurs facteurs les empêchent de déménager pour uniquement profiter. Les ressources humaines et l'infrastructure peuvent constituer des facteurs plus importants que les règlements environnementaux dans le choix de l'emplacement. Le coût d'une mauvaise productivité pourrait être supérieur à l'économie réalisée grâce à des règlements sur la pollution moins rigoureux. Les impôts éventuels exigés pour l'infrastructure peuvent aussi décourager le déménagement aux fins d'économie. Mais surtout, les sociétés privées doivent considérer les structures de réglementation actuelle et future. Les pays adoptent de nouvelles mesures de protection pour répondre aux pressions nationales et internationales, et l'on constate que la possibilité actuelle d'éviter les mesures coûteuses de lutte contre la pollution ne sera peut-être plus accessible à moyen et à long terme. (West et Senez, 1992)</p>	<p>main-d'œuvre bon marché, et non par les faibles coûts de lutte contre la pollution. (Grossman et Krueger, 1992)</p>
	09/24/1992	<p><i>Wall Street Journal</i> <i>IIE et délégués commerciaux américains</i></p> <p>Le problème est exagéré. On exige de plus en plus un environnement sain au Mexique. Il est trop coûteux de réinstaller une industrie pour profiter de normes environnementales peu rigoureuses. La pollution est effectivement causée par le surpeuplement, par le manque d'eau courante et d'égouts et par les petites entreprises qui cherchent à économiser en se dispensant de protéger l'environnement. (Gutfeld, 1992 :R9)</p>
	10/1992	<p><i>Rapport officiel Gouvernement du Canada</i></p> <p>Il existe peu d'indices, sinon aucun, qui permettent de conclure que des industries auraient déménagé pour profiter d'une réduction éventuelle des coûts attribuable à des normes environnementales moins rigoureuses. Plusieurs raisons justifient cette conclusion : les coûts de lutte contre la pollution ne représentent généralement qu'un pour cent des coûts de production; certains autres facteurs pèsent plus lourd dans la décision de déménager; les tarifs en vigueur avant l'ALÉNA étaient déjà bas</p>
02/1992	<p><i>Document universitaire</i> <i>NBER</i></p> <p>Il appert clairement des activités des maquiladoras que le déménagement d'industries au Mexique est motivé par la</p>	

en général dans les industries polluantes; il est vraisemblable que les normes environnementales mexicaines deviendront plus rigoureuses, ce qui compromet les économies à long terme à la suite d'un déménagement. (Gouvernement du Canada, 1992 :9)

Selon toute probabilité, il y aura peu d'entreprises canadiennes, sinon aucune, qui déménageront pour profiter d'éventuelles économies de coûts de lutte contre la pollution. (Gouvernement du Canada, 1992 :10)

11/1993 *Rapport du gouvernement des États-Unis Administration Clinton*

Les considérations environnementales ne sont généralement pas des facteurs déterminants pour les décisions d'investissement en Amérique du Nord. (Gouvernement des États-Unis, 1993 :ES-5)

b. Davantage de ressources au Mexique pour l'application des normes environnementales grâce à la croissance économique

Déclarations

02/1992 *Document universitaire NBER*

La qualité de l'air augmente à mesure que le PIB par habitant augmente, une indication du rapport positif qui existe entre la croissance économique et la protection de l'environnement. (Grossman et Krueger, 1992)

03/16/1992 *Houston Chronicle Ampudia*

Nous sommes conscients, au Mexique, de l'ampleur du défi posé par l'environnement. Nos frontières enregistrent une activité intense (plus de 240 M de passagers par an), une activité économique considérable et une population qui a doublé au cours des dix dernières années. Le Mexique a déjà mis en application ses lois sur l'environnement et accru de 800 % son budget à cet effet. Le nombre d'inspecteurs qualifiés a augmenté de façon extraordinaire... Dans ce contexte le Mexique cherche, avec les négociations de l'ALÉNA, un accord commercial qui sera avantageux pour les nations. Il se souciera particulièrement de l'environnement et de l'utilisation rationnelle de ses ressources naturelles. Le Mexique n'acceptera pas de projet, national ou étranger, qui ne se conforme pas totalement aux critères environnementaux. (Ampudia, 1993)

10/1992 *Rapport officiel Gouvernement du Canada*

La croissance économique n'est pas toujours nuisible pour l'environnement. Au Canada, les émissions de SO₂ ont diminué entre 1970 et 1990 malgré une croissance de l'économie canadienne. (Gouvernement du Canada, 1992 :8)

03/03/1993	<p><i>The Washington Post</i> <i>Sénateur John Chafee (R-R.I.)</i></p> <p>La meilleure façon d'assurer un environnement sain au Mexique est d'aider ce pays à devenir prospère, et l'ALÉNA est le moyen d'y parvenir. (Behr, 1993)</p>	11/03/1993	<p><i>El Financiero</i> <i>Profepa</i></p> <p>Sans l'ALÉNA, bien des programmes conçus pour promouvoir la protection de l'environnement par la mise en application de mesures et la coopération binationale risquent de ne pas pouvoir survivre ou seront sérieusement limités. Les organismes chargés de cibler les fonds internationaux pour la protection environnementale, comme la Banque de développement nord-américaine, pourraient également perdre leurs soutiens. (Oñate, 1993 : 20).</p>
05/03/1993	<p><i>The Washington Post</i> <i>AS</i></p> <p>Des études indiquent que le rapport entre l'industrialisation et la dégradation de l'environnement peut être représenté par une courbe en forme de cloche. La pollution est maximale durant les premiers stades de l'industrialisation, puis elle plafonne et diminue ensuite lorsqu'on dispose de plus d'argent pour lutter contre la pollution. Comme le Mexique est un des pays en développement les plus prospères, il est presque en mesure de commencer à consacrer plus de ressources à l'assainissement de l'environnement. L'Accord de libre-échange lui permettra d'atteindre ce stade plus rapidement. (Purcell, 1993 :A19)</p>	11/1993	<p><i>Rapport du gouvernement des États-Unis Administration Clinton</i></p> <p>Les changements économiques entraînés par l'ALÉNA... augmenteront les ressources publiques et privées qui peuvent être consacrées à la lutte contre la pollution et à d'autres mesures environnementales. (Gouvernement des États-Unis, 1993)</p>
09/28/1993	<p><i>Témoignage au Sénat</i> <i>EDF</i></p> <p>L'ALÉNA facilitera la réglementation et le financement nécessaires pour atténuer les répercussions d'un développement accru sur l'environnement au Mexique. (Audiences devant le comité des finances du Sénat, 1993)</p>	03/01/1994	<p><i>Exposé de position</i> <i>CCC</i></p> <p>L'ALÉNA augmentera la croissance économique du Mexique et lui fournira ainsi les ressources additionnelles nécessaires pour mieux traiter les problèmes environnementaux. (Chambre de commerce du Canada, 1994)</p>

12/23/1994	<p><i>Wall Street Journal</i> <i>Représentants mexicains</i> Sans une croissance de l'économie, le Mexique n'aura pas les moyens de payer pour la protection et l'assainissement de l'environnement. (Fighting 'Nafta', 1994 :A1)</p>	<p>réglementation et l'infrastructure de protection de l'environnement. (Ward, témoignage au Sénat, 1992)</p>
12/23/1994	<p><i>Wall Street Journal</i> <i>Santiago Oñate Laborde (principal représentant du Mexique pour l'environnement)</i> Avec l'ALÉNA, nous aurons une économie plus saine et les entreprises auront accès à une meilleure technologie environnementale. (Fighting 'Nafta', 1994 :A1)</p>	<p>03/30/1993 <i>Exposé de position</i> <i>WCELA</i> Au mieux, cette conception simpliste confond les normes de réglementation et l'état de l'environnement. Elle réfute également le simple fait que la Terre affronte une crise environnementale sans précédent après 150 ans de croissance économique et de croissance commerciale également sans précédent. (Rolfe, 1993 :2)</p>
Objections		<p>Automne 1993 <i>Revue universitaire</i> <i>Stewart</i> Certains défenseurs de l'environnement affirment que la croissance économique entraîne inévitablement une plus grande dégradation de l'environnement. Comme la croissance économique est à la fois l'objectif et le résultat d'une libéralisation du commerce, ces personnes s'opposent fortement à la libéralisation du commerce. Elles soutiennent que la grande pollution et les autres problèmes environnementaux des maquiladoras sont la preuve que la libéralisation du commerce cause la dégradation de l'environnement. (Symposium annuel, 1993 :752)</p>
12/1991	<p><i>Exposé de position</i> <i>NRDC, GC et INAINE</i> Le texte provisoire de l'ALÉNA ne comprend pas un examen détaillé et objectif des moyens de canaliser les fonds privés et publics directement vers les programmes d'infrastructure et de réglementation nécessaires pour la protection de l'environnement. La formule « commerce = prospérité = amélioration de l'environnement » qu'on présente constitue, à toutes fins pratiques, comme un acte de foi. (NRDC et GC, 1992 :5)</p>	
09/16/1992	<p><i>Témoignage au Sénat</i> <i>NRDC</i> Il n'existe pas de stratégie globale à long terme pour financer la surveillance, la</p>	

12/23/1994 *Wall Street Journal*
CTC
Au Mexique, les investisseurs américains exploitent une nation pauvre qui n'a pas les moyens d'assainir son environnement. (Fighting 'Nafta', 1994 :A1)

d'autres règles sociales sont en désavantage concurrentiel lorsqu'elles restent aux États-Unis et qu'elle agissent correctement en se conformant aux lois américaines. (Audiences devant le comité des finances du Sénat, 1993 :278)

Mesures institutionnelles

L'accord parallèle à l'ALÉNA sur l'environnement garantit aux citoyens l'accès aux tribunaux du pays pour faire respecter la sécurité du public. (ANACDE, articles 6 et 7)

c. Avantages concurrentiels déloyaux pour les industries installées au Mexique à cause des normes environnementales moins rigoureuses

Déclarations

09/16/1992 *Témoignage au Sénat*
NRDC
La mauvaise application des règlements sur l'environnement peut amplifier le déséquilibre concurrentiel dans les rapports commerciaux entre les États-Unis, le Mexique et le Canada, car certaines entreprises tirent des avantages économiques d'une exploitation sur un territoire qui ne se préoccupe pas de la pollution. (Ward, témoignage au Sénat, 1992)

09/28/1993 *Témoignage au Sénat*
PC, SC, HS, PIRG, CWA
Avec l'ALÉNA, les entreprises américaines qui respectent les normes environnementales et

Mesures institutionnelles

La Commission nord-américaine de coopération environnementale a été créée en partie pour réagir aux allégations éventuelles de permissivité systématique d'une des parties à l'ALÉNA dans l'application de ses lois internes sur l'environnement. (ANACDE, partie V)

d. Non-respect de lois sur l'environnement par des entreprises privées à cause de pressions concurrentielles

Déclarations

07/07/1991 *Los Angeles Times*
Rapport du gouvernement mexicain
Les entreprises mexicaines négligeront leurs responsabilités environnementales pour réduire les coûts d'exploitation si les responsables mexicains n'améliorent pas considérablement l'application des lois sur l'environnement. [Tiré d'un document que les médias américains ont qualifié de rapport confidentiel établi pour le gouvernement mexicain.] (Darling, 1991)

08/12/1991 *Exposé de position*
CNI
La concurrence illimitée dans le cadre de l'ALÉNA pourrait obliger l'industrie mexicaine à négliger les lois sur l'environnement. (Christensen et Leonard, 1991 :8)

07/12/1993 *La Jornada*
RFSA
Les sanctions économiques (au lieu des sanctions commerciales) négociées dans l'accord parallèle à l'ALÉNA sur l'environnement peuvent ne pas s'avérer suffisamment fortes pour stopper la pollution industrielle, étant donné que nombre d'entreprises peuvent se contenter de payer les amendes pour éviter d'apporter des changements à leur activités. (Restrepo, 1993).

Mesures institutionnelles

La Commission nord-américaine de coopération environnementale a été créée en partie pour réagir aux allégations éventuelles de permissivité systématique d'une des parties à l'ALÉNA dans l'application de ses lois internes sur l'environnement. (ANACDE, partie V)

e. Problèmes environnementaux accrus au Mexique à cause de la croissance économique résultant de l'ALÉNA

Déclarations

11/27/1990 *Exposé de position*
NWF

10/16/1991 *Témoignage à la Chambre*
NWF

11/27/1991 *Exposé de position*
NWF

L'ALÉNA attirera d'autres industries étrangères au Mexique, ce qui compliquera encore la tâche du pays de faire respecter les normes nationales et internationales sur la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales des maquiladoras, qui se manifestent déjà près de la frontière, s'étendront dans tout le Mexique à cause de l'ALÉNA. (National Wildlife Federation, 1990; National Wildlife Federation, 1991b; National Wildlife Federation, 1991c)

08/12/1991 *Exposé de position*
CNI
L'ALÉNA ne fera qu'accélérer le développement préjudiciable à l'environnement et insoutenable à long terme, qui est apparu avec le programme des maquiladoras. (Christensen et Leonard, 1991 :10)

10/16/1991	<p><i>Témoignage à la Chambre</i> FOE</p> <p>L'augmentation du commerce peut accroître les dommages causés à l'environnement. Il semble en effet qu'une augmentation de la pollution atmosphérique découlant du camionnage plus intense entre les États soit une conséquence commune aux accords de libre-échange antérieurs. (Audiences devant le sous-comité des règles de la Chambre, 1991)</p>	09/08/1992	<p><i>Conférence</i> Cárdenas</p> <p>(L'ALÉNA), provoque une situation inacceptable dans les trois pays. Il s'agit d'accords qui peuvent conditionner la vie de plusieurs générations, les relations politiques, les institutions aussi bien que les orientations du développement économique et social. Du peu de choses qui a transpiré et d'après l'expérience de l'accord États-Unis-Canada, on peut présager que le développement du Mexique sera subordonné aux intérêts de l'économie américaine et particulièrement à ceux des grosses sociétés multinationales œuvrant à partir de ce pays». (Cárdenas, 1992)</p>
02/1992	<p><i>Document universitaire</i> NBER</p> <p>Comme le Mexique jouit d'un avantage comparatif dans certains domaines (agriculture et industrie de main-d'œuvre) qui sont généralement « plus propres » que la moyenne, la libéralisation du commerce peut généralement contribuer à réduire la pollution au Mexique principalement à cause d'une baisse de production de plastiques, de caoutchouc et de produits chimiques. La libéralisation des investissements, ajoutée à la libéralisation du commerce, aura l'effet contraire et favorisera la croissance de ces secteurs et d'autres industries très polluantes comme la fabrication de produits du papier, de métaux de première transformation, de métaux ouvrés et d'équipements de transport. Comme l'ALÉNA implique à la fois la libéralisation du commerce et des investissements, les problèmes relatifs aux investissements sont incontournables. (Grossman et Krueger, 1992)</p>	09/24/1992	<p><i>Wall Street Journal</i> PC</p> <p>La pollution déjà considérable au Mexique sera encore aggravée par l'ALÉNA. (Gutfeld, 1992 :R9)</p>
		11/1993	<p><i>Rapport du gouvernement des États-Unis Administration Clinton</i></p> <p>L'ALÉNA aggravera les problèmes liés aux centres industriels mexicains et aux artères de transport. (Gouvernement des États-Unis, 1993 :74)</p>
		12/23/1994	<p><i>Wall Street Journal</i> CTC</p> <p>Les dommages à l'environnement constatés dans les maquiladoras deviendront la norme dans l'ensemble du Mexique. (Fighting 'Nafta', 1994 :A1)</p>

09/1995

Article
Quadri

«Il est possible que, en dépit des efforts respectueux de l'environnement/... qui sont faits à l'intérieur d'un système de libre échange, l'augmentation réelle de l'utilisation des ressources naturelles et des services environnementaux causée par une croissance accélérée de la production et de la consommation (tenant compte même de la réduction du fardeau environnemental par unité de production), tende à exercer des pressions de plus en plus fortes sur l'environnement.» (Quadri, 1995 :78)

Objections

09/1993

Feuille de renseignements
WWF

Le développement économique favorisé par l'ALÉNA ne contribuera pas à accélérer la dégradation de l'environnement. Les mesures institutionnelles prises par les trois gouvernements fournissent un cadre qui permet de traiter efficacement chacun des problèmes environnementaux du Mexique, en plus de faciliter considérablement la participation des groupes environnementalistes et de favoriser l'institutionnalisation de récents changements favorables au Mexique. (World Wildlife Fund, 1993)

Mesures institutionnelles

À la suite des plaintes, le gouvernement mexicain a augmenté la somme consacrée à l'application des normes environnementales. Le Mexique a également amélioré et multiplié ses règlements pour obtenir l'appui des États-Unis et faire adopter l'ALÉNA. La Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement ont consenti d'autres prêts pour le financement de projets environnementaux au Mexique. Les États-Unis ont collaboré davantage avec le Mexique pour les mesures d'exécution, notamment dans le domaine de la formation d'agents d'exécution des normes environnementales.

2. QUESTIONS JURIDIQUES

a. Contestation possible des normes environnementales fédérales et autres en vertu des dispositions de l'ALÉNA

Déclarations

10/16/1991

Témoignage à la Chambre
FOE

Il appert des accords commerciaux antérieurs dans un pays que les normes applicables à l'environnement ainsi qu'à la santé et à la sécurité des consommateurs peuvent être contestées et affaiblies par des partenaires commerciaux qui ont de la difficulté à exporter ou

	à investir aux États-Unis à cause des normes. (Audiences devant le sous-comité des règles de la Chambre, 1991)				
04/24/1992	<i>Témoignage au Congrès NRDC</i> L'ALÉNA pourrait empiéter sur les normes environnementales d'un pays, d'un État et d'une région en les considérant comme des «barrières commerciales non tarifaires». (NRDC, 1992)				
09/24/1992	<i>Wall Street Journal Anonyme</i> Après la découverte de résidus de pesticides sur des fruits et légumes exportés aux États-Unis, les agriculteurs mexicains pourraient contester une loi américaine interdisant un pesticide autorisé au Mexique en alléguant que cet interdit constitue un obstacle déloyal au commerce. (Gutfeld, 1992 :R9)				
	Les contestations de lois sur l'environnement aboutiront devant des tribunaux internationaux ou trilatéraux qui s'intéressent davantage au libre-échange. (Gutfeld, 1992 :R9)				
10/14/1992	<i>Mémoire des demandeurs, PC c. USTR PC, SCLDF et FOE</i> Aux termes des dispositions de l'ALÉNA sur la salubrité des aliments, les normes doivent être fondées sur des principes scientifiques et sur l'évaluation des risques, et elles peuvent				
					limiter le commerce uniquement dans la mesure requise pour atteindre leurs buts ultimes. Ces clauses et d'autres aspects des dispositions de l'ALÉNA sur la salubrité des aliments donneront probablement lieu à la contestation de nombreuses lois américaines sur la salubrité des aliments comme la clause Delaney de la Federal Food, Drug and Cosmetic Act, qui interdit certains colorants alimentaires cancérigènes, et la Proposition 65 de la Californie, la Safe Drinking Water & Toxic Enforcement Act, qui interdit l'exposition à certaines toxines qui provoquent des cancers et des troubles de la reproduction sans avertissement préalable clair. De nombreuses autres mesures pour la salubrité des aliments pourraient aussi être contestées en vertu de l'ALÉNA. (Public Citizen, 1992 :15)
		12/14/1992	<i>(Annonce) Washington Post SC, GU, FOE, HS, NCL, PAA, EII, RAN, CTC, FTC, FET, CWA, PC, IATP, NTC, CIEL, PAN, AWI, CA, SAPA, MMF</i> Les comités commerciaux relevant de l'ALÉNA et du GATT ne sont pas transparents. Des multinationales peuvent ainsi contourner la démocratie (éviter le Congrès) et mieux se situer pour contester des lois au moyen des bureaucraties de l'ALÉNA et du GATT, comme dans le dossier du thon et du dauphin. (SABOTAGE, 1992 :A20)		

15/1/1993	<p><i>La Jornada</i> CONIECO</p> <p>Les chefs d'entreprise n'accepteront pas un accord parallèle à l'ALÉNA qui fera des États-Unis une «police de l'environnement». Nous ne laisserons pas non plus les autorités mexicaines négocier des lois environnementales plus strictes. En fait, les législateurs américains souhaitent rendre les lois plus sévères de façon à imposer aux entreprises mexicaines incapables de s'y conformer la fameuse «taxe de compensation écologique». Les États-Unis cherchent à mettre en place des mesures protectionnistes pour leurs produits et ne sont pas le moins du monde préoccupés par la protection de l'environnement au Mexique. (Sandoval, 1993)</p>	03/16/1993	<p><i>Audience au Sénat</i> Sénateur Max Baucus</p> <p>L'ALÉNA peut-il servir à contester des lois américaines? (Audience au Sénat, 03/16/1993)</p>
		03/18/1993	<p><i>La Jornada</i> Larios</p> <p>Les lois mexicaines ne devraient pas être obligatoirement modifiées du fait des exigences établies par l'ALÉNA car de tels changements pourraient à plus long terme menacer l'économie affaiblie du Mexique, déjà considérablement touchée par la crise.</p> <p>Le Mexique devrait sensibiliser ses citoyens à l'environnement et encourager d'autres améliorations dans ce domaine. (Larios, 1993)</p>
03/04/1993	<p><i>Lettre au USTR</i> DOW, CIEL, FOE, SC, PC, HS, HSI, IATP, CRA, NFFC, EII, MMF, API, RAN, WDCC, PAWS, FFA, EIA, ESI, IPPL, NYPIRG, CNI, NTC, WRI</p> <p>L'article 105 de l'ALÉNA compromet l'aptitude des administrations autres que fédérales à innover dans le domaine de l'ordre public, et il ne confirme pas leur capacité d'établir des mesures qui dépassent les normes fédérales et internationales. (Defenders of Wildlife, et al., 1993 :5)</p> <p>En vertu du chapitre 10 de l'ALÉNA,... les projets d'approvisionnement en produits verts peuvent être contestés. (Defenders of Wildlife, et al., 1993 :8)</p>	06/09/1993	<p><i>Lettre au USTR</i> NRDC</p> <p>L'obligation d'évaluer le risque (test d'équilibre) en ce qui concerne les normes pour la santé humaine ne permettra pas aux parties d'adopter ou de maintenir des politiques à « tolérance zéro » comme la clause Delaney de la Federal Food, Drug and Cosmetic Act. (NRDC/Ward, 1993)</p>
		06/30/1993	<p><i>Opinion,</i> PC c. USTR Judge Richey</p> <p>Les lois qu'on considère comme contrevenant aux dispositions de l'ALÉNA sur le libre-échange peuvent être récusées ou servir de base pour des sanctions commerciales. De plus, en vertu de la clause de</p>

	suprématie, lorsqu'une loi d'un État n'est pas conforme aux dispositions de l'ALÉNA, la préséance revient à l'ALÉNA. (Public Citizen, 1992 :14)		s'agit de barrières commerciales illégales. Les tentatives de préservation des forêts... et de restriction d'exportation de ressources naturelles... pourraient être considérées comme des pratiques commerciales déloyales et remises en question. (Citizens Trade Campaign, 1993)
07/08/1993	<i>Wall Street Journal</i> SC L'ALÉNA menace les lois sur la faune qui restreignent l'importation d'ivoire, d'oiseaux tropicaux, de thons et de crevettes, capturés en contravention des mesures de conservation des dauphins ou des tortues marines. (McCloskey, 1993 :A13)	09/22/1993	<i>Témoignage à la Chambre</i> GU L'ALÉNA compromet les règlements et normes favorisant l'approvisionnement en produits «verts» qui sont appliqués par un grand nombre de nos gouvernements d'État et régionaux et par le gouvernement fédéral... Les règles de l'ALÉNA sur l'approvisionnement (chapitre 10) impliquent qu'un grand nombre de mesures innovatrices d'économie d'énergie pourraient être considérées comme des obstacles techniques au commerce et être contestées par nos partenaires de l'ALÉNA. (Audiences devant le sous-comité de l'énergie et de l'électricité, 1993 :80)
09/13/1993	<i>Lettre au USTR</i> CTC Lorsque des lois commerciales d'un État et d'une région fixent des normes environnementales plus rigoureuses que les normes établies par un comité international de règlement des différends, ces normes peuvent être contestées en alléguant qu'il s'agit de barrières commerciales illégales. On pourrait contester devant un tribunal les lois et les politiques d'approvisionnement d'un État et d'une région qui ont pour but de créer des «marchés verts» pour les matières recyclées, les technologies d'économie d'énergie et d'autres produits et services utiles pour l'environnement. Les lois fédérales axées sur la protection des mammifères marins, de la faune et des pêches pourraient être contestées en alléguant qu'il	09/28/1993	<i>Témoignage au Sénat</i> PC, SC, HS, PIRG, CWA Aux États-Unis, d'importantes mesures de protection du consommateur et de l'environnement pourraient déroger aux exigences [d'essai de l'ALÉNA si elles étaient contestées en vertu de l'ALÉNA]. D'importantes lois municipales et d'État pourraient aussi être

	menacées si on les confrontait aux dispositions de l'ALÉNA. Les normes fondées sur les procédés peuvent aussi être contestées en vertu de l'ALÉNA. (Audiences devant le comité des finances du Sénat, 1993 :277)		américaines d'interdire l'importation de produits, comme le thon capturé au Mexique, à cause des dommages causés à l'environnement par les moyens de production. (Symposium annuel, 1993 :752)
10/06/1993	<i>Exposé de position</i> SC En vertu de l'ALÉNA, les lois américaines sur l'environnement pourraient être appelées à respecter des exigences autres que celles applicables aux États-Unis pour des raisons de compatibilité avec les règles d'échanges internationaux.	12/23/1994	<i>Wall Street Journal</i> <i>Colgan</i> Les entreprises canadiennes pourraient utiliser l'ALÉNA pour contester les règlements du Maine sur les fruits et légumes cultivés de façon biologique. (Fighting 'Nafta', 1994 :A1)
	L'ALÉNA exige également que les normes soient «fondées sur des principes scientifiques» et sur «l'évaluation des risques» (ALÉNA, article 712.3). Les règlements fondés sur la préférence des consommateurs ou sur des principes de prévention pourraient être contestés. Les tests scientifiques sûrs, permettraient aux comités de règlement des différends de l'ALÉNA de mettre en doute l'esprit des lois sur la salubrité des aliments. (Sierra Club, 1993 :6-8)	Objections	
		10/1992	<i>Rapport officiel</i> <i>Gouvernement du Canada</i> L'ALÉNA garantit au gouvernement du Canada le droit de choisir le niveau de protection environnementale approprié pour répondre aux conditions et aux priorités du Canada en matière d'environnement. (Gouvernement du Canada, 1992 :5)
Automne 1993	<i>Revue universitaire</i> <i>Stewart</i> Les environnementalistes craignaient que l'ALÉNA ne compromette les tentatives	Automne 1993	<i>Revue universitaire</i> <i>Stewart</i> Les règlements sur l'environnement, sur la santé et sur la sécurité peuvent nuire au commerce... [et] avoir pour but ou pour effet de privilégier et de protéger les producteurs du pays. (Symposium annuel, 1993 :755)

09/14/1993	<p><i>Exposé de position</i> NWF</p> <p>Aucune des lois américaines sur l'environnement n'est rejetée en vertu de l'ALÉNA... Les lois sur la conservation qui ne sont pas discriminatoires peuvent être défendues avec succès en vertu de l'ALÉNA.</p>	<p>L'ALÉNA ne menace aucunement les lois sur l'approvisionnement des administrations régionales et d'État qui encouragent le recyclage, la réduction des déchets et l'économie d'énergie. Les dispositions de l'ALÉNA en matière d'approvisionnement ne s'appliquent pas au niveau des États et des régions. (World Wildlife Fund, 1993)</p>
	<p>Le gouvernement américain s'engage à défendre les normes légitimes des administrations non fédérales... et à faire participer entièrement les États à tout comité qui examine ses lois. (National Wildlife Federation, 1993)</p>	<p>11/1993</p> <p><i>Rapport du gouvernement des États-Unis Administration Clinton</i></p> <p>L'ALÉNA prévoit que les États-Unis pourront continuer d'établir et de faire appliquer leurs normes sur les pesticides et la salubrité des aliments, et qu'on respectera entièrement tous les processus de réglementation aux États-Unis. (Gouvernement des États-Unis, 1993 :ES-6)</p>
09/28/1993	<p><i>Témoignage au Sénat</i> EDF</p> <p>L'ALÉNA exige que les lois intérieures sur l'environnement aient un but légitime. Il n'exige pas que l'on examine ces lois pour s'assurer qu'elles ne restreignent pas inutilement le commerce ou qu'elles n'ont pas d'effet plus restrictif que nécessaire. (Audience devant le comité des finances du Sénat, 1993)</p>	<p>Mesures institutionnelles</p> <p>L'article 906(2) et la CCE préviennent tout affaiblissement des normes environnementales en vertu de l'ALÉNA.</p>
09/1993	<p><i>Feuille de renseignements</i> WWF</p> <p>L'ALÉNA ne fera pas abroger une seule norme environnementale américaine.</p> <p>L'ALÉNA ne causera pas la dégradation des ressources naturelles. Il permet aux États-Unis, au Canada et au Mexique d'adopter des mesures pour protéger et conserver les ressources naturelles.</p>	<p>L'interdiction du commerce illégal d'animaux et la protection d'espèces menacées sont explicitement énoncées à l'article 104 de l'ALÉNA. (National Wildlife Federation, 1993)</p> <p>Contrairement au GATT, l'ALÉNA prévoit que c'est la partie contestante qui doit prouver qu'une loi ou un règlement sur l'environnement constitue une barrière non</p>

tarifaire (chapitre 20). De plus, une partie défenderesse peut choisir d'être écoutée par un comité de l'ALÉNA plutôt que par un comité du GATT/OMC, et le fardeau de la preuve est renversé (ALÉNA, article 2005).

Les normes sanitaires et phytosanitaires du pays peuvent être fixées à n'importe quel niveau en vertu de l'ALÉNA, pourvu qu'elles répondent à des critères de base scientifiques. L'ALÉNA permet explicitement l'adoption de normes supérieures aux normes fédérales ou internationales.

Les articles 904, 905 et 906 de l'ALÉNA disposent que chaque partie, ou ses subdivisions politiques, peut adopter des normes de santé, de sécurité et de protection de l'environnement, et qu'en dépit du fait que l'on encourage l'harmonisation, chaque partie peut fixer des normes supérieures. De plus, seule l'harmonisation à la hausse est autorisée par l'accord. Le chapitre 7, sous-chapitre B, traite ces mêmes questions pour le domaine spécifique des mesures sanitaires et phytosanitaires.

b. Affaiblissement des lois environnementales dans les trois pays pour attirer les investissements

Déclarations

11/27/1990 *Exposé de position*
NWF

10/16/1991 *Témoignage à la Chambre*
NWF

11/27/1991 *Exposé de position*
NWF

Le gouvernement mexicain réduira ses exigences en matière d'investissement étranger dans le cadre de l'ALÉNA, et il est peu probable que les entreprises étrangères seront tenues de respecter des normes environnementales rigoureuses pour investir au Mexique. (National Wildlife Federation, 1990; National Wildlife Federation, 1991b; National Wildlife Federation, 1991c)

08/12/1991 *Exposé de position*
CNI

Les menaces des industries de s'installer au Mexique inciteront les États-Unis à affaiblir leurs normes environnementales. (Christensen et Leonard, 1991 :8)

12/14/1992 *(Annonce) Washington Post*
SC, GU, FOE, HS, NCL, PAA, EII, RAN, CTC, FTC, FET, CWA, PC, IATP, NTC, CIEL, PAN, AWI, CA, SAPA, MMF

La forte concurrence pour attirer les investissements

	<p>abaissera le dénominateur commun dans les lois sur l'environnement. On choisira comme étalon le pays dont les lois sont les moins rigoureuses, et les autres pays devront affaiblir leurs normes environnementales pour correspondre à cet étalon. (SABOTAGE, 1992 :A20)</p>	<p>Les affidavits des demandeurs exposent de nombreuses mesures de protection de la santé et de l'environnement... comme les subventions accordées pour promouvoir la conservation des terres, l'énergie renouvelable et d'autres comportements favorables à l'environnement, les normes sur la salubrité des aliments et les règlements techniques, dont l'efficacité peut être annulée ou réduite par l'ALÉNA. Citons en exemple les normes concernant les résidus de pesticides, l'étiquetage obligatoire des aliments, l'obligation d'analyser le lait maternisé, le projet de loi «Circle on Poison Prevention», l'irradiation des aliments et les restrictions biotechnologiques, les interdictions d'importer des crevettes capturées avec une technologie préjudiciables aux tortues marines menacées d'extinction, les interdictions d'importer le poisson capturé dans les pays qui utilisent de grands filets dérivants, les critères d'inspection, la Proposition 65, le moratoire sur l'utilisation d'hormones dans la production laitière, l'interdiction d'importer de l'ivoire des pays qui n'ont pas de programmes adéquats de protection des éléphants, les normes de lutte contre la pollution et de protection de la santé sur les lieux de travail, l'interdiction d'utiliser des pesticides, les taxes pour le recyclage, l'interdiction</p>
09/24/1992	<p><i>Wall Street Journal</i> Anonyme</p> <p>Les États-Unis devront abaisser leurs normes environnementales pour éviter que leurs règlements sur la protection de la santé et de l'environnement ne causent des pertes économiques indues aux exportateurs mexicains, ou offrir une compensation aux Mexicains pour les possibilités de vente perdues. (Gutfeld, 1992 :R9)</p>	
10/14/1992	<p><i>Mémoire des demandeurs,</i> PC c. USTR PC, SCLDF et FOE</p> <p>L'ALÉNA pourrait créer un «paradis des pollueurs» et inciter des entreprises à déménager au Mexique pour ne pas se conformer aux normes environnementales plus rigoureuses qui sont appliquées ailleurs en Amérique du Nord. Cette situation risque d'aggraver les problèmes environnementaux sur le continent et de créer des pressions pour que les États-Unis abaissent leurs normes environnementales. (Public Citizen, 1992 :17)</p>	

	d'utiliser des produits chimiques, les méthodes d'homologation de médicaments, d'appareils médicaux, de pesticides ou de produits chimiques, les subventions accordées pour l'énergie renouvelable et l'économie d'énergie, les subventions accordées pour la conservation des terres et pour la recherche de substituts de pesticides. (Public Citizen, 1992 :21)		comme une incitation générale à l'harmonisation des normes pour se conformer aux normes internationales, qui sont habituellement moins rigoureuses. Ce processus pourrait être favorisé par les procédures détaillées de l'ALÉNA quant à l'évaluation de la conformité et par d'autres mécanismes d'harmonisation. (Audience devant le comité des finances du Sénat, 1993 :277)
07/08/1993	<i>Wall Street Journal</i> SC L'ALÉNA obligera les États-Unis à modifier leurs lois antipollution pour se conformer aux normes internationales, qui sont généralement moins rigoureuses. Il faudrait donc affaiblir les lois américaines, et les États seraient soumis à des pressions pour affaiblir leurs lois. (McCloskey, 1993 :A13)	10/06/1993	<i>Exposé de position</i> SC L'article 1114.2 est sans valeur du point de vue juridique. L'utilisation du terme «devrait» plutôt que «doit» indique que les obligations énoncées ne sont pas exécutoires. (Sierra Club, 1993 :9)
09/13/1993	<i>Lettre au USTR</i> CTC Aux États-Unis, des pressions seront exercées sur les organismes de réglementation des États et des régions pour qu'ils rendent les normes et l'application moins rigoureuses. Des entreprises menaceront de déménager à l'étranger pour ne pas assumer leurs responsabilités environnementales aux États-Unis. (Citizens Trade Campaign, 1993)	Automne 1993	<i>Revue universitaire</i> Stewart Les environnementalistes craignaient que l'ALÉNA n'entraîne un affaiblissement des normes du gouvernement fédéral et des États concernant les produits, les plantes et les aliments. (Symposium annuel, 1993 :752)
			Objections
09/28/1993	<i>Témoignage au Sénat</i> PC, SC, HS, PIRG, CWA La disposition concernant les normes peut être interprétée	01/21/1993	<i>Communiqué de presse</i> INE «L'ALÉNA interdit aux trois pays signataires d'abaisser leurs normes environnementales dans le but d'attirer davantage d'investissements. D'autres accords internationaux signés par les trois pays qui ont pour objectif de fournir une

protection environnementale encore plus grande auront la préséance sur les accords bilatéraux.» (Reyes, 1993)

Mesures institutionnelles

La Commission nord-américaine de coopération environnementale a été créée pour promouvoir la coopération environnementale entre les trois parties à l'ALÉNA.

Le chapitre 11 de l'ALÉNA (article 1114) précise qu'il n'est pas correct de favoriser les investissements en assouplissant les mesures en vigueur dans un pays qui visent à préserver la santé, la sécurité et l'environnement.

Le défaut d'appliquer les lois intérieures sur l'environnement pour attirer les investissements peut se traduire par des pénalités et des sanctions commerciales infligées en vertu de l'ALÉNA.

3 . PROBLÈMES FRONTALIERS

Mesures institutionnelles

Par l'entremise de la CCEF et de la BNAD, l'ALÉNA prévoit un nouveau financement considérable pour le nettoyage près de la frontière et l'amélioration de l'infrastructure actuelle. Ces mesures ont pour but de régler les problèmes existants et de prévenir les effets probables d'une croissance près de la frontière causée par l'ALÉNA.

a. Augmentation de la pollution atmosphérique

Déclarations

11/27/1990 *Exposé de position*
NWF
Dans le cadre de l'ALÉNA, l'industrie des maquiladoras prendra de l'expansion et causera davantage de problèmes sanitaires et environnementaux dans la région frontalière. (National Wildlife Federation, 1990)

12/09/1991 *Témoignage à la Chambre*
SC
L'accroissement du commerce découlant de l'ALÉNA augmentera la circulation de véhicules le long de la frontière ainsi que les passages à la frontière. Il se produira alors plus d'encombrement, d'émissions et de bruit. (Audiences devant le sous-comité du commerce et de la politique économique internationale et le sous-comité des affaires de l'hémisphère occidental, 1991 :129)

Automne 1992 *Revue universitaire*
Zagaris
Plus l'industrialisation se poursuivra dans la région frontalière, plus la qualité de l'air sera menacée dans cette région. (Zagaris, 1992 :73)

... Une plus grande libéralisation de l'économie, et l'ALÉNA en particulier, aura pour effet d'augmenter l'industrialisation ainsi que

	l'activité commerciale et résidentielle de même que la circulation routière. (Zagaris, 1992 :74)		d'éliminer le temps improductif ainsi que la nécessité de faire l'échange de remorques à la frontière et de revenir avec une remorque vide. On réduira ainsi la pollution atmosphérique et le risque de déversement de déchets dangereux dans la région frontalière déjà éprouvée sur le plan environnemental. (Reilly, 1993 :186)
	Les émissions des véhicules automobiles sont une grande source de pollution atmosphérique. (Zagaris, 1992 :73)		
10/14/1992	<i>Mémoire des demandeurs, PC c. USTR PC, SCLDF et FOE</i> L'ALÉNA peut soulever de graves problèmes de qualité de l'air dans la région frontalière. (Public Citizen, 1992 :22)	11/1993	<i>Rapport du gouvernement des États-Unis Administration Clinton</i> L'ALÉNA renferme des éléments correctifs pour les problèmes de l'encombrement, du bruit et des émissions, comme le passage des camions sans arrêt à la frontière afin d'éliminer les retards et le retour sans chargement. (Gouvernement des États-Unis, 1993 : ES-6)
09/22/1993	<i>Témoignage à la Chambre FOE</i> Une augmentation considérable du camionnage semble inévitable à la frontière entre les États-Unis et le Mexique... La pollution causée par les camions serait importante... L'ALÉNA ne comporte aucune mesure compensatoire. (Audiences devant le sous-comité de l'énergie et de l'électricité, 1993 :136-7)		L'ALÉNA comporte des procédures douanières précises qui permettent de rationaliser les formalités d'importation et d'exportation et de décongestionner les douanes à la frontière. On réduit ainsi la pollution atmosphérique.
Objections			
Hiver 1993	<i>Revue universitaire Reilly</i> Les dispositions de l'ALÉNA relatives au transport terrestre auront pour effet de réduire l'encombrement à la frontière et la pollution atmosphérique connexe, car les camions pourront amener leur cargaison directement à destination dans les deux pays. Cela permettra		Il se peut même que lorsque l'ALÉNA aura été en vigueur depuis huit à dix ans, les émissions dans la région frontalière du Mexique soient inférieures au niveau actuel si les prévisions les plus favorables en matière de coopération et de répartition de la croissance se concrétisent. (Gouvernement des États-Unis, 1993 :ES-6,7)

Mesures institutionnelles

Le 25 février 1992, les présidents Bush et Salinas ont déclenché la première étape du «Integrated Border Environmental Plan» (IBEP), plan environnemental intégré pour la zone frontalière) pour les années 1992 à 1994 en vue de régler les problèmes concernant la pollution de l'air et de l'eau, les déchets dangereux, les déversements de produits chimiques, les pesticides et l'application des règlements.

En vertu du «US-Mexico Border Environment Cooperation Agreement», l'Accord mexicain-américain de coopération environnementale dans la zone frontalière entre les États-Unis et le Mexique, la «Border Environment Cooperation Commission», la Commission de coopération environnementale de la zone frontalière et la Banque nord-américaine de développement doivent se charger de répondre aux besoins en matière d'infrastructure dans cette région.

complètement vaines les tentatives de protection des ressources hydriques dans ces régions. (National Wildlife Federation, 1990; National Wildlife Federation, 1991b)

12/09/1991

Témoignage à la Chambre
SC

Avant l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, la qualité de l'eau près de la frontière était critique. Une plus grande industrialisation causée par l'ALÉNA ne peut qu'aggraver une situation qui est loin d'être corrigée. (Audiences devant le sous-comité du commerce et de la politique économique internationale et le sous-comité des affaires de l'hémisphère occidental, 1991 :130)

Automne 1992 *Revue universitaire*
Zagaris

L'activité accrue à la frontière augmentera la contamination de l'eau causée par les déchets industriels et humains. (Zagaris, 1992 :74-5)

10/14/1992

Mémoire des demandeurs,
PC c. USTR
PC, SCLDF et FOE

L'ALÉNA peut aggraver sensiblement les problèmes de qualité de l'eau dans la région frontalière. (Public Citizen, 1992 :22)

b. Augmentation de la pollution de l'eau

Déclarations

11/27/1990 *Exposé de position*
NWF

10/16/1991 *Témoignage à la Chambre*
NWF

La croissance considérable entraînée par l'ALÉNA dans les régions frontalières des deux pays pourrait rendre

02/1993

Communiqué de Presse
MEM

Le Movimiento Ecologista Mexicano (MEM) réclame un référendum binational sur l'ALÉNA et ses accords parallèles pour obtenir un soutien aux modifications des clauses environnementales. Le groupe fait savoir que les frontaliers n'ont pas été consultés pendant les négociations et que les accords ne font rien pour résoudre les problèmes sérieux de pollution de l'eau dans le Río Grande causés par les maquiladoras et par l'importation illégale de déchets toxiques au Mexique. (MEM, 1993)

Objections

11/1993

Rapport du gouvernement des États-Unis Administration Clinton

Le mise en œuvre de l'ALÉNA donnera un nouveau souffle aux projets de coopération déjà lancés par les États-Unis et le Mexique en vertu du plan environnemental visant à promouvoir la qualité de l'eau et protéger l'environnement près de la frontière. De plus, l'Accord de coopération environnementale dans la zone frontalière prévoit des fonds additionnels pour la réalisation d'un projet d'infrastructure en vue de traiter les eaux usées. (Gouvernement des États-Unis, 1993 :ES-7)

Mesures institutionnelles

Le 25 février 1992, les présidents Bush et Salinas ont déclenché la première étape du «Integrated Border Environmental Plan» (IBEP), plan environnemental intégré pour la zone frontalière) pour les années 1992 à 1994 en vue de régler les problèmes concernant la pollution de l'air et de l'eau, les déchets dangereux, les déversements de produits chimiques, les pesticides et l'application des règlements.

En vertu du «US-Mexico Border Environment Cooperation Agreement», l'Accord mexicain-américain de coopération environnementale dans la zone frontalière entre les États-Unis et le Mexique, la «Border Environment Cooperation Commission», la Commission de coopération environnementale de la zone frontalière et la Banque nord-américaine de développement doivent se charger de répondre aux besoins en matière d'infrastructure dans cette région.

c. Demande accrue pour les ressources hydriques rares

Déclarations

11/27/1990 *Exposé de position*
NWF

10/16/1991 *Témoignage à la Chambre*
NWF

11/27/1991 *Exposé de position*
NWF

La croissance considérable entraînée par l'ALÉNA dans les régions frontalières des deux pays pourrait rendre complètement vaines les tentatives de protection des ressources hydriques dans ces régions. (National Wildlife Federation, 1990; National Wildlife Federation, 1991b)

12/09/1991 *Témoignage à la Chambre*
SC

L'accroissement de l'industrialisation et de l'établissement d'usines suite à l'ALÉNA augmentera la quantité d'eau prélevée dans les réservoirs aquifères de la région frontalière. La surexploitation de ces réservoirs est déjà critique dans de nombreuses zones. (Audiences devant le sous-comité du commerce et de la politique économique internationale et le sous-comité des affaires de l'hémisphère occidental, 1991 :130)

Automne 1992 *Revue universitaire*
Zagaris

L'activité accrue augmentera la demande en l'eau et aura pour conséquence une baisse de la qualité de l'eau causée par l'accroissement du taux de minéraux dans l'eau souterraine à mesure que les réserves diminuent. (Zagaris, 1992 : 74-5)

Objections

11/1993 *Rapport du gouvernement des États-Unis Administration Clinton*
L'Accord de coopération environnementale dans la zone frontalière prévoit des fonds additionnels pour la réalisation de projets d'infrastructure ... en vue d'établir des réserves d'eau potable. (Gouvernement des États-Unis, 1993 :ES-7)

Mesures institutionnelles

Le 25 février 1992, les présidents Bush et Salinas ont déclenché la première étape du «Integrated Border Environmental Plan» (IBEP), plan environnemental intégré pour la zone frontalière) pour les années 1992 à 1994 en vue de régler les problèmes concernant la pollution de l'air et de l'eau, les déchets dangereux, les déversements de produits chimiques, les pesticides et l'application des règlements.

En vertu du «US-Mexico Border Environment Cooperation Agreement», l'Accord mexicain-américain de coopération environnementale dans la zone frontalière entre les États-Unis et le Mexique, la «Border Environment Cooperation Commission», la Commission de coopération environnementale de la zone frontalière et la Banque nord-américaine de développement doivent se charger de répondre aux besoins en matière d'infrastructure dans cette région.

**d. Augmentation des problèmes
d'élimination des déchets solides**

Déclarations

Automne 1992 *Revue universitaire*
Zagaris

La population de la région frontalière touchée par l'ALÉNA continuera d'augmenter rapidement dans les zones démunies d'infrastructure pour l'élimination des déchets solides ou dans les zones qui sont incapables de suivre le rythme de croissance. Des déchets dangereux sont souvent jetés dans les dépotoirs de déchets solides plutôt qu'éliminés comme il se doit. Les déchets des dépotoirs sont souvent brûlés, ce qui diminue encore la qualité de l'air. Il arrive aussi que les déchets des dépotoirs suintent dans les réserves d'eau et causent une contamination. (Zagaris, 1992 :81-2)

Mesures institutionnelles

Le 25 février 1992, les présidents Bush et Salinas ont déclenché la première étape du «Integrated Border Environmental Plan» (IBEP, plan environnemental intégré pour la zone frontalière) pour les années 1992 à 1994 en vue de régler les problèmes concernant la pollution de l'air et de l'eau, les déchets dangereux, les déversements de produits chimiques, les pesticides et l'application des règlements.

En vertu du «US-Mexico Border Environment Cooperation Agreement», l'Accord mexicain-américain de coopération environnementale dans la zone frontalière entre les États-Unis et le Mexique, la «Border Environment Cooperation Commission», la Commission de coopération environnementale de la zone frontalière et la Banque nord-américaine de développement doivent se charger de répondre aux besoins en matière d'infrastructure dans cette région.

e. Rejet illégal au Mexique d'une plus grande quantité de produits chimiques toxiques et de déchets dangereux en raison de la croissance industrielle et de l'absence de méthodes d'élimination satisfaisantes

Déclarations

11/27/1991 *Exposé de position*
NWF

Avant l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, le rejet illégal de déchets dangereux au Mexique était particulièrement critique dans la région frontalière et à Mexico. L'expansion du commerce aggravera vraisemblablement le problème, car les investissements étrangers et la croissance économique mèneront à une plus grande production de déchets dangereux que le Mexique n'est pratiquement pas en mesure de traiter ou d'éliminer. (National Wildlife Federation, 1991c)

11/1991 *Revue universitaire*
NBER
Par suite de la libéralisation du commerce, les entreprises de fabrication rejettent 10,5 millions de livres de produits toxiques additionnels au Mexique. (Grossman et Krueger, 1992)

12/09/1991 *Témoignage à la Chambre*
SC
La croissance économique augmentera les problèmes d'élimination des déchets dangereux au Mexique. Il faut améliorer la capacité de dépistage, d'entreposage et d'élimination des déchets pour faire face à cette croissance. (Audiences devant le sous-comité du commerce et de la politique économique internationale et le sous-comité des affaires de l'hémisphère occidental, 1991 :128)

Automne 1992 *Revue universitaire*
Zagaris
La production accrue de produits chimiques toxiques et de déchets dangereux près de la frontière peut s'avérer trop considérable pour que les installations américaines aient la capacité de traiter tous ces produits industriels secondaires. (Zagaris, 1992 :77-9)

10/14/1992 *Mémoire des demandeurs,*
PC c. USTR
PC, SCLDF et FOE
L'ALÉNA peut aggraver sensiblement les problèmes d'une élimination insatisfaisante des déchets dangereux dans la région frontalière. (Public Citizen, 1992 :22)

Printemps 1993 *Revue universitaire*
NRDC (*Observations attribuées à M. Homero Aridjis, président du Grupo de los Cien*)
L'accroissement des activités industrielles se traduira par une augmentation toujours croissante des déchets toxiques. (Ward et Fischer, 1993)

07/12/1993 *El Financiero*
FOE
Selon Gabriel Sánchez des «Amis de la Terre», les décharges illégales de déchets toxiques le long de la frontière États-Unis-Mexique et l'échec inévitable des autorités à contrôler la pollution environnementale causée par la phénoménale croissance industrielle dans la région frontalière devraient empêcher les trois pays de signer un accord de libre-échange. (Vigueras, 1993)

Objections

11/1993 *Rapport du gouvernement des États-Unis Administration Clinton*
Avec l'ALÉNA, on disposera des ressources nécessaires pour gérer correctement les déchets dangereux et favoriser l'application des lois sur les déchets dangereux. (Gouvernement des États-Unis, 1993 : ES-8)

Mesures institutionnelles

Le Mexique a adopté le modèle du rapport sur le rejet de déchets toxiques aux États-Unis par suite de l'accord parallèle qui l'exige (ANACDE, article 5(1)(d)).

Le 25 février 1992, les présidents Bush et Salinas ont déclenché la première étape du «Integrated Border Environmental Plan» (IBEP), plan environnemental intégré pour la zone frontalière) pour les années 1992 à 1994 en vue de régler les problèmes concernant la pollution de l'air et de l'eau, les déchets dangereux, les déversements de produits chimiques, les pesticides et l'application des règlements.

En vertu du «US-Mexico Border Environment Cooperation Agreement», l'Accord mexicain-américain de coopération environnementale dans la zone frontalière entre les États-Unis et le Mexique, la «Border Environment Cooperation Commission», la Commission de coopération environnementale de la zone frontalière et la Banque nord-américaine de développement doivent se charger de répondre aux besoins en matière d'infrastructure dans cette région.

f. Augmentation possible des interventions d'urgence pour le déversement de produits chimiques

Déclarations

12/09/1991 *Témoignage à la Chambre SC*
Comme le Mexique n'a pas de loi sur le droit du public à l'information, l'augmentation des activités industrielles prévue avec l'ALÉNA peut accroître les possibilités de déversement de produits chimiques dans la

région frontalière et d'interventions d'urgence. (Audiences devant le sous-comité du commerce et de la politique économique internationale et le sous-comité des affaires de l'hémisphère occidental, 1991 :130)

Automne 1992 *Revue universitaire Zagaris*

L'augmentation du commerce entre les États-Unis et le Mexique entraînera probablement une plus grande croissance industrielle à la frontière entre les États-Unis et le Mexique, augmentant ainsi les risques de déversements chimiques et d'intervention d'urgence. (Zagaris, 1992 :82)

10/14/1992 *Mémoire des demandeurs, PC c. USTR PC, SCLDF et FOE*

L'ALÉNA peut augmenter encore la grave incapacité de lutter efficacement contre la pollution par les produits chimiques dans la région frontalière. (Public Citizen, 1992 :22)

Objections

11/1993 *Rapport du gouvernement des États-Unis Administration Clinton*

Les États-Unis et le Mexique travaillent en collaboration pour mieux coordonner les mesures d'urgence entre les deux pays. (Gouvernement des États-Unis, 1993 :ES-9)

L'ALÉNA renferme des mesures correctives pour réduire des problèmes comme le transfert

périlleux de cargaisons
dangereuses à la frontière.
(Gouvernement des États-Unis,
1993 :ES-6)

Mesures institutionnelles

La collaboration en vue de
mieux coordonner les mesures
d'urgence entre les deux pays est
explicitement incluse dans le
programme des activités de la
CCE. (Gouvernement des
États-Unis, 1993 :ES-9)

Grande peut aussi être une
conséquence de l'ALÉNA si
l'on décide de construire des
ponts en grand nombre sur le
Rio Grande pour favoriser
l'augmentation du commerce.
Le fond du fleuve est un habitat
essentiel pour des espèces
comme l'ocelot et le jaguarundi.
(Audiences devant le sous-
comité du commerce et de la
politique économique
internationale et le sous-comité
des affaires de l'hémisphère
occidental, 1991 :131)

g. Pressions accrues sur la faune et les espèces menacées

Automne 1992 *Revue universitaire
Zagaris*

Déclarations

11/27/1991 *Exposé de position
NWF*

Les pressions exercées pour
accroître le développement en
vertu de l'ALÉNA feront
disparaître des habitats
fauniques essentiels dans la
région frontalière. On craint
particulièrement pour les
pâturages dans la zone exposée à
la désertification près de la
frontière. (National Wildlife
Federation, 1991c)

La région frontalière renferme
50 espèces menacées ou en voie
d'extinction et 100 espèces
pouvant être répertoriées par
l'ESA. Les habitats de ces
espèces sont particulièrement
rares et vulnérables.
L'accroissement de la population
des deux côtés de la frontière
sera une menace supplémentaire
pour les habitats. (Zagaris,
1992 :82-3)

12/09/1991 *Témoignage à la Chambre
SC*

La multiplication générale des
usines et des agglomérations
connexes se traduira par la
disparition d'un grand nombre
d'habitats fauniques et par une
plus grande consommation
d'eau, ce qui réduira d'autant les
réserves en eau pour la faune
dans ce climat très sec.
L'élimination accélérée des
broussailles le long du Rio

Les activités commerciales dans
les zones fauniques protégées
risquent d'augmenter par suite
de la libéralisation du commerce
entre les États-Unis et le
Mexique. (Zagaris, 1992 :83)

10/14/1992 *Mémoire des demandeurs,
PC c. USTR
PC, SCLDF et FOE*

L'ALÉNA peut augmenter le
tort considérable causé aux
espèces menacées dans la région
frontalière. (Public Citizen,
1992 :22)

Objections

11/1993 *Rapport du gouvernement des États-Unis Administration Clinton*
L'ALÉNA peut effectivement aggraver la situation à court terme, mais il offrira à long terme de plus grandes possibilités de coopération entre les États-Unis et le Mexique pour régler les problèmes de développement. Les fonds supplémentaires prévus pour l'environnement et l'augmentation du personnel découlant de l'Accord de coopération environnementale, pourraient améliorer les conditions environnementales et réduire les effets négatifs dans les régions frontalières des deux pays. (Gouvernement des États-Unis, 1993 :ES-9)

h. Dispersion du développement industriel loin de la frontière

Déclarations

11/1993 *Rapport du gouvernement des États-Unis Administration Clinton*
On observera une réduction des effets négatifs dans les zones frontalières à mesure que les maquiladoras s'établiront à plus grande distance de la région frontalière. (Gouvernement des États-Unis, 1993 :ES-9)

Les changements économiques découlant de l'ALÉNA auront pour effet de porter le développement économique à une plus grande distance de la région frontalière déjà soumise à un stress environnemental.

L'ALÉNA fera disparaître les incitatifs artificiels actuels qui ont provoqué une augmentation des investissements le long de la frontière suite au programme des maquiladoras. (Gouvernement des États-Unis, 1993 : ES-4-5)

Objections

12/09/1991 *Témoignage à la Chambre*
SC
Les usines de fabrication qui écoulent leurs produits sur le marché américain ne sont pas portées à déménager dans l'intérieur du pays : elles s'éloigneraient ainsi de leurs marchés américains et augmenteraient leurs coûts de transport. De plus, il n'existe pas suffisamment de routes, d'installations de communication et d'infrastructures pour soutenir l'industrie. Depuis un certain temps, les maquiladoras peuvent s'installer à l'intérieur du pays, mais peu d'entre elles ont choisi de le faire. (Audiences devant le sous-comité du commerce et de la politique économique internationale et le sous-comité des affaires de l'hémisphère occidental, 1991 :133)

4. SANTÉ PUBLIQUE

a. L'industrialisation accélérée à la frontière accentuera les problèmes actuels d'hygiène publique dans la région

Déclarations

Automne 1992 *Revue universitaire*
Zagaris

Les risques pour la santé publique découlent du déplacement des populations vers la frontière qui favorise la propagation de maladies infectieuses. Les *maquiladoras* ont suscité beaucoup de déplacements à la frontière entre le Mexique et les États-Unis. La croissance a été trop rapide pour qu'on puisse aménager les routes, les installations sanitaires et les logements nécessaires pour accueillir cette population, ce qui a provoqué le développement de *colonias*. Les zones industrialisées densément peuplées se caractérisent par une grande pauvreté, de mauvais logements, des espaces surpeuplés, la contamination environnementale et l'absence d'eau potable et de systèmes sanitaires. Il s'agit d'un terrain propice à de nombreuses maladies infectieuses comme l'hépatite, la tuberculose, la rougeole et la diarrhée. (Zagaris, 1992 :84)

Printemps 1993 *Revue universitaire*
NRDC

La croissance phénoménale des dernières années menace la santé publique et la qualité de l'environnement dans la région

qui sépare les États-Unis du Mexique, surtout à cause d'une mauvaise planification des agglomérations de population et du développement industriel. Il en découle une pollution non maîtrisée qui compromet la santé humaine et la vitalité économique. (Ward et Fischer, 1993)

Automne 1992 *Revue universitaire*
Zagaris

La plus grande pollution de l'eau et la diminution des réserves d'eau potable porteront gravement atteinte à la santé publique le long de la frontière. (Zagaris, 1992 :74-5)

b. Entrée d'aliments avariés aux États-Unis et au Canada à cause des normes sanitaires et phytosanitaires moins rigoureuses du Mexique

03/13/1991 *National Journal*
Environnementalistes

Citant des cas observés depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALÉ), les groupes environnementalistes craignent que le libre-échange avec le Mexique n'entraîne une harmonisation des normes sur la salubrité des aliments à des niveaux plus bas qu'actuellement aux États-Unis. (Stokes, 1991 :865)

08/12/1991 *Exposé de position*
CNI

L'ALÉNA pourrait amoindrir la salubrité des aliments aux États-Unis. On cite trois mécanismes en cause : l'harmonisation à la baisse des règlements sur la

	<p>salubrité des aliments; une importation accrue de fruits et légumes du Mexique, en vertu de l'ALÉNA, pour lesquels les protocoles d'inspection concernant les résidus de pesticides ne sont pas rigoureux; la diminution possible des activités d'inspection des produits agricoles importés à cause des «politiques d'inspection rationalisées». (Christensen et Leonard, 1991 :17-20)</p>	11/1992	<p><i>Exposé de position</i> NRDC</p> <p>L'ALÉNA doit comprendre de meilleures garanties que la salubrité des aliments aux États-Unis ne sera pas menacée, y compris le facteur de tolérance zéro pour les résidus de pesticides. (NRDC, 1992 :3)</p>
12/09/1991	<p><i>Témoignage à la Chambre</i> SC</p> <p>À mesure que les importations de fruits et légumes mexicains augmenteront en vertu de l'ALÉNA, les normes d'inspection concernant les résidus de pesticides risquent d'être affaiblies. (Audiences devant le sous-comité du commerce et de la politique économique internationale et le sous-comité des affaires de l'hémisphère occidental, 1991 :131)</p>	Automne 1993	<p><i>Revue universitaire</i> Stewart</p> <p>Les environnementalistes craignaient également qu'un accord de libre-échange n'entraîne l'expédition par le Mexique de fruits, de légumes et d'autres produits agricoles au taux élevé de résidus de pesticides. (Symposium annuel, 1993 :752)</p>
Automne 1992	<p><i>Revue universitaire</i> Zagaris</p> <p>L'importation de produits réglementés par la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis, surtout les fruits, les légumes et les fruits de mer, sera encore considérée comme un important secteur d'intérêt pour la santé publique. (Zagaris, 1992 :84)</p>	09/22/1993	<p><i>Audience devant le sous-comité de la Chambre</i> Rep. Bill Bilirakis</p> <p>Les normes mexicaines ne sont pas bien appliquées, et il pourrait donc être risqué d'accroître les importations de fruits et légumes du Mexique. (Audience devant le sous-comité de l'énergie et de l'électricité, 1993 :40)</p>
			<p>Objections</p>
		09/14/1993	<p><i>Exposé de position</i> NWF</p> <p>L'ALÉNA permet à n'importe quelle partie d'établir «des normes de protection du consommateur et de salubrité des aliments aussi élevées qu'elle le juge approprié». (National Wildlife Federation, 1993)</p>

5. PROBLÈMES SECTORIELS

a. Énergie

i. Réduction au Mexique de la pollution atmosphérique par suite d'une plus grande utilisation du gaz naturel

Déclarations

- 1993 *Document universitaire*
Yandle
Avant l'ALÉNA, des restrictions au commerce limitaient les exportations américaines de gaz naturel au Mexique, et l'industrie mexicaine devait donc utiliser des produits pétroliers plus polluants. (Yandle, 1993b)
- 09/22/1993 *Témoignage à la Chambre*
White
Avec ... l'intérêt croissant à l'égard de l'environnement, le gaz naturel sera le combustible de choix pour l'économie mexicaine en croissance rapide [dans le cadre de l'ALÉNA]. (White, 1993)
- 09/22/1993 *Témoignage à la Chambre*
INGAA
L'ALÉNA aura une incidence environnementale positive des deux côtés de la frontière, car le gaz naturel deviendra le combustible de choix des utilisateurs finaux et des producteurs d'énergie au Mexique. (Lay, 1993 :2)

11/1993

Rapport du gouvernement des États-Unis
Administration Clinton

En éliminant les obstacles et les facteurs dissuasifs pour l'utilisation du gaz naturel au Mexique, l'ALÉNA ouvre des perspectives de production énergétique plus propre. (Gouvernement des États-Unis, 1993 :ES-5)

Objections

12/09/1991

Témoignage à la Chambre
SC

L'accroissement au Mexique des importations d'électricité, de gaz naturel et d'autres combustibles propres peut pousser les travaux d'exploration et d'extraction aux États-Unis. Les dispositions de l'ALÉNA en matière d'énergie peuvent entraîner une croissance dans certains domaines liés à l'énergie aux États-Unis, et cette éventualité peut avoir de graves répercussions environnementales aux États-Unis. (Audiences devant le sous-comité du commerce et de la politique économique internationale et le sous-comité des affaires de l'hémisphère occidental, 1991 :130)

Printemps 1993 *Revue universitaire*
NRDC

Avec l'augmentation prévue du développement, particulièrement dans les villes mexicaines de petite et moyenne taille qui sont désignées pour l'expansion

industrielle, il faudra produire beaucoup plus d'électricité au moyen de centrales alimentées au charbon. (Ward et Fischer, 1993)

09/22/1993

Témoignage à la Chambre
GU

L'ALÉNA emprisonnera l'économie du Mexique dans une plus grande dépendance à l'égard d'une industrie qui a déjà été très préjudiciable aux ressources naturelles du Mexique. (Audiences devant le sous-comité de l'énergie et de l'électricité, 1993 :88)

ii. Plus grande dégradation des ressources naturelles au Mexique causée par l'expansion du secteur pétrochimique

11/27/1990 *Exposé de position*
NWF

10/16/1991 *Témoignage à la Chambre*
NWF

11/27/1991 *Exposé de position*
NWF

L'augmentation des investissements étrangers dans les industries pétrolières et gazières du Mexique découlant de l'ALÉNA peut entraîner une plus forte dégradation de l'environnement dans ce pays et accroître le risque de catastrophes environnementales comme les déversements de pétrole. (National Wildlife Federation, 1990; National Wildlife Federation, 1991b; National Wildlife Federation, 1991c)

L'ALÉNA ne renferme aucune disposition concernant l'évaluation de l'incidence environnementale des travaux d'exploration, de développement, de production et de transport en matière d'énergie. Il décourage l'intervention dans le commerce de l'énergie des gouvernements nationaux qui souhaiteraient instaurer des mesures de réglementation qui feraient état de cette incidence. (Audiences devant le sous-comité de l'énergie et de l'électricité, 1993 :80)

09/22/1993

Témoignage à la Chambre
FOE

04/22/1993 *Lettre proposée au Congrès*
GU

L'article 608 de l'ALÉNA encourage les trois gouvernements à subventionner les travaux d'exploration et de développement pour le pétrole et le gaz, en n'assujettissant pas les subventions accordées au droit compensatoire. (Greenpeace, 1993)

La piètre réputation de la PEMEX sur le plan environnemental indique que le gouvernement mexicain ne fera pas grand-chose pour réglementer l'industrie pétrolière et gazière. L'ALÉNA fait essentiellement appel à la bonne volonté des investisseurs étrangers pour améliorer le rendement et réduire la pollution. ... «L'industrie pétrolière et gazière des États-Unis» ... a un dossier très peu constant à cet égard. (Blackwelder, 1993)

Objections

11/1993 *Rapport du gouvernement des États-Unis Administration Clinton*
L'augmentation des investissements privés dans le secteur de la production d'électricité au Mexique devrait atténuer les répercussions environnementales d'une demande accrue d'électricité par suite de la croissance économique. (Gouvernement des États-Unis, 1993 :ES-5)

iii. Incitation réduite pour l'économie d'énergie aux États-Unis en raison de l'accès plus sûr aux réserves pétrolières mexicaines et à l'énergie hydroélectrique canadienne

Déclarations

11/27/1990 *Exposé de position NWF*

10/16/1991 *Témoignage à la Chambre NWF*
L'accès assuré au pétrole étranger inciterait moins les États-Unis à réduire leur consommation de combustibles fossiles. (National Wildlife Federation, 1990; National Wildlife Federation, 1991b)

09/03/1991 *Déclaration au USTR NRDC*
Il se peut que l'ALÉNA favorise, directement et indirectement, un accroissement du développement énergétique et de l'exploitation des ressources. (NRDC, 1991 :6)

10/14/1992 *Mémoire des demandeurs, PC c. USTR PC. SCLDF et FOE*
En matière d'énergie, l'ALÉNA permet expressément les incitatifs pour l'exploration pétrolière et gazière mais non pour l'énergie renouvelable ou le rendement énergétique, ce qui crée une incitation pour le développement de sources d'énergie non renouvelable. (Public Citizen, 1992 :17)

03/04/1993 *Lettre au USTR DOW, CIEL, FOE, SC, PC, HS, HSI, IATP, CRA, NFFC, EII, MMF, API, RAN, WDCCS, PAWS, FFA, EIA, ESI, IPPL, NYPIRG, CNI, NTC, WRI*

Le chapitre 6 de l'ALÉNA compromet les tentatives de stabiliser les émissions de gaz de serre et de réduire les émissions de CO₂. De plus, l'ALÉNA ne protège pas des offensives commerciales les programmes énergétiques les moins coûteux, comme ceux qui accordent des subventions pour encourager les économies d'énergie et les formes d'énergie renouvelable. (Defenders of Wildlife et al., 1993 :6)

04/22/1993 *Lettre proposée au Congrès GU*
L'appui gouvernemental aux programmes de rendement et d'économie n'est aucunement protégé en vertu de l'ALÉNA (alors que les activités d'exploration et de développement pour le pétrole et le gaz le sont), et ces programmes pourraient

	être menacés par des droits compensatoires ou d'autres sanctions commerciales. (Greenpeace, 1993)	09/22/1993	<i>Témoignage à la Chambre</i> FOE L'exemption relative aux incitatifs pour le pétrole et le gaz [de l'article 608(2) de l'ALÉNA] pourrait mener à la contestation éventuelle d'incitatifs offerts, présentement ou dans l'avenir, par divers paliers de gouvernement afin de promouvoir le rendement énergétique ou l'énergie renouvelable. (Audiences devant le sous-comité de l'énergie et de l'électricité, 1993 :134)
09/13/1993	<i>Lettre au UST</i> CTC Les politiques énergétiques des États et des régions qui réduisent les répercussions environnementales en favorisant l'énergie renouvelable et les économies d'énergie seront compromises par les dispositions de l'ALÉNA qui protègent les subventions accordées pour l'exploitation pétrolière et gazière. (Citizens Trade Campaign, 1993)		
09/22/1993	<i>Témoignage à la Chambre</i> GU L'ALÉNA prévoit de continuer l'attribution de subventions directes pour promouvoir les activités d'exploration et de développement des industries pétrolières et gazières de toutes les parties, mais il ne renferme aucune disposition qui favorise la promotion des programmes nationaux de rendement énergétique ou l'élaboration de programmes faisant appel à l'énergie renouvelable mais non à l'hydroélectricité. ... De plus, l'ALÉNA ne comporte aucune disposition pour l'adoption d'un cadre intégré de planification des ressources qui exige que l'on tienne autant compte des mesures énergétiques relatives à la demande que du développement de nouveaux projets d'approvisionnement en énergie. (Audiences devant le sous-comité de l'énergie et de l'électricité, 1993 :79-80)		
			iv. Dégradation des ressources naturelles causée par le développement accéléré de l'hydroélectricité
			Déclarations
		10/26/1991	<i>Exposé de position</i> NWF, PGE, SC, CNI, BEP et ACN L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALÉ) montre que l'exploitation des ressources naturelles comme le pétrole augmente dans les systèmes commerciaux plus ouverts. La Baie James a été dévastée pour exporter de l'énergie hydroélectrique aux États-Unis en vertu de l'Accord de libre-échange. (National Wildlife Federation, <i>et al.</i> , 1991b)
		09/22/1993	<i>Témoignage à la Chambre</i> GU L'ALÉNA encourage ... la construction de centrales nuisibles à l'environnement aux fins d'exportation de l'énergie, comme le barrage

<p>hydroélectrique de la Baie James dans le nord du Québec. (Audiences devant le sous-comité de l'énergie et de l'électricité, 1993 :79)</p>	<p>1995</p>	<p><i>Article</i> <i>Quadri</i> La libéralisation graduelle des importations de maïs promet de contrer les situations qui mènent à la déforestation, à l'érosion et à la désertification, [du fait d'une pression moindre pour les zones rurales de faire pousser du maïs sur des terres à plus faible rendement]. (Quadri, 1995)</p>
<p><i>Printemps 1993</i> <i>Revue universitaire</i> NRDC L'avenir énergétique du Mexique peut comprendre la réalisation de grand projets hydroélectriques dans des écosystèmes sensibles comme les bassins de la rivière Balsas et de la rivière Usumacinta. (Ward et Fischer, 1993)</p>	<p>Objections</p>	<p><i>Exposé de position</i> NRDC, GC et INAINE Le texte provisoire de l'ALÉNA indique que la baisse des restrictions au commerce peut entraîner un accroissement du travail du sol, de l'irrigation et de l'épandage de pesticides dans certaines cultures du Mexique. (NRDC et GC, 1991 :13)</p>
<p>b. Agriculture : la réduction des subventions atténuera l'impact environnemental</p>		
<p>Déclarations</p>		
<p>1993 <i>Document universitaire</i> Patterson La réduction des subventions pour l'agriculture résultant des accords de libre-échange aura pour effet de décourager l'exploitation de terres à faible rendement et d'agrandir ainsi les habitats fauniques. (Patterson, 1993 :62)</p>	<p><i>Printemps 1993</i> <i>Revue universitaire</i></p>	<p>NRDC Le libre-échange accroîtra les liens entre les secteurs agricoles des États-Unis et du Mexique, augmentant ainsi la destruction des habitats, l'érosion du sol, la pollution de l'eau et les risques sanitaires causés par les travaux agricoles et l'élevage. (Ward et Fischer, 1993)</p>
<p>11/1993 <i>Rapport du gouvernement des États-Unis Administration Clinton</i> La libéralisation du commerce du maïs au Mexique et la baisse des subventions relatives aux ressources hydriques et aux produits chimiques pourrait amener une diminution de la culture de terres à faible rendement, réduisant d'autant les risques d'érosion, de déforestation et de perte de biodiversité. (Gouvernement des États-Unis, 1993 :ES-5)</p>	<p>La concurrence américaine subventionnée aura pour effet de déloger les agriculteurs mexicains de longue date, déplaçant ainsi la population rurale vers les villes surpeuplées et augmentant les problèmes de pollution. (Ward et Fischer, 1993)</p>	

04/22/1993	<i>Lettre proposée au Congrès GU</i>	imiter les règles américaines pour l'établissement de normes environnementales à l'étranger. (Bureau du USTR, 1991)
	Les politiques commerciales agricoles découlant de l'ALÉNA entraîneront inévitablement un plus grand usage de pesticides, en plus d'accélérer la perte et l'érosion de terres agricoles, de déloger les collectivités agricoles, de dévaster les économies rurales et d'accroître le besoin d'énergie pour la production agricole. (Greenpeace, 1993)	
10/1992		<i>Rapport officiel Gouvernement du Canada</i> L'ALÉNA exigera l'élimination d'ici dix ans de tous les tarifs sur les importations au Mexique d'équipement de dépistage et de réduction de la pollution?. Les industries canadiennes de technologie environnementale tenteront de conquérir une partie de ce marché en expansion. (Gouvernement du Canada, 1992 :6)
1993	<i>Énoncé de principes Berry</i> Dans le secteur de l'agriculture, le libre-échange aura pour conséquence d'obliger graduellement les agriculteurs à augmenter le volume de production pour compenser la forte baisse des prix unitaires ... Il faudra nécessairement abandonner les pratiques de conservation actuellement en vigueur, et l'on accentuera l'exploitation incontrôlée des terres et l'utilisation de produits chimiques toxiques. (Berry, 1993 :159)	1993
		<i>Document universitaire Yandle</i> Les nouvelles usines utilisent généralement des technologies et de l'équipement modernes, ce qui permet de réduire les mauvais rendements et la pollution. Même les industrie polluantes qui déménageront au Mexique utiliseront probablement une technologie plus moderne et plus propre. (Yandle, 1993a)
c. Technologies environnementales : accroissement des exportations au Mexique		11/1993
	<i>Déclarations</i>	<i>Rapport du gouvernement des États-Unis Administration Clinton</i> La plus grande intégration de l'économie nord-américaine rendra accessible aux industries mexicaines la technologie la plus moderne et la plus respectueuse de l'environnement, leur permettant ainsi d'éviter les méthodes plus polluantes.
10/1991	<i>Examen de problèmes environnementaux USTR</i> Les normes en matières de responsabilité obligent de nombreuses multinationales à	

Avec l'adoption de l'ALÉNA, le Mexique augmentera considérablement sa demande de technologie environnementale, et l'industrie américaine des technologies environnementales profitera ainsi de plus grandes possibilités commerciales... L'ALÉNA et l'accord de coopération environnementale connexe contribueront à augmenter sensiblement les dépenses engagées au Mexique pour la protection de l'environnement : elles passeront de deux milliards de dollars en 1993 à plus de trois milliards de dollars en 1997. (Gouvernement des États-Unis, 1993 :ES-6)

03/01/1994 *Exposé de position*
CCC
À mesure que la réglementation deviendra plus rigoureuse au Mexique à cause de l'ALÉNA, les possibilités commerciales s'y multiplieront pour divers services et technologies axés sur l'environnement. Les entreprises canadiennes et américaines profiteront de ces possibilités commerciales. Les liens économiques étroits favorisés par l'ALÉNA entraîneront également une plus grande collaboration entre les entreprises nord-américaines pour traiter les problèmes environnementaux. (Chambre de commerce du Canada, 1994)

6. RESSOURCES NATURELLES

Déclarations

04/22/1993 *Lettre proposée au Congrès*
GU

Nous sommes particulièrement alarmés par le fait que l'Administration n'a pas encore révélé les répercussions de l'ALÉNA sur les projets de conservation des ressources dans nos pays.

Puisque l'ALÉNA réduit les pouvoirs du gouvernement fédéral et des États de régulariser les investissements étrangers dans le secteur des ressources et de limiter l'exportation des ressources naturelles vitales, il maintiendra et amplifiera même les habitudes d'exploitation non durable qui ont déjà causé de graves crises dans plusieurs secteurs des ressources.

L'ALÉNA rendra presque impossible la réglementation des exportations de ressources naturelles vitales par le Mexique, le Canada ou les États-Unis. (Greenpeace, 1993)

09/28/1993 *Témoignage au Sénat*
PC, SC, HS, PIRG, CWA

Chaque pays signataire de l'ALÉNA doit offrir aux partenaires le même accès aux ressources naturelles qu'il offre

à ses citoyens et à son industrie... sans égard aux pénuries qui peuvent exister dans le pays... En vertu de la description restreinte du terme « environnement », qui exclut la gestion des ressources naturelles, les accords parallèles empêchent la Commission de remettre en question les politiques sur les ressources qui sont mauvaises ou préjudiciables, quel que soit leur effet néfaste possible sur l'environnement. (Audience devant le comité des finances du Sénat, 1993 :279)

matière de méthodes de gestion qui assureraient qu'une telle intensification ne soit pas préjudiciable à l'environnement durable. (National Wildlife Federation, 1990; National Wildlife Federation, 1991b)

04/22/1993 *Lettre proposée au Congrès*
GU
L'ALÉNA empêchera les trois parties d'appliquer des restrictions pour la pêche, et il se produira donc une surexploitation de la pêche. (Greenpeace, 1993)

Mesures institutionnelles

La conservation et la protection de la faune et de la flore sauvages et de leurs habitats sont des éléments explicites du mandat de la CCE. La CCE peut élaborer des recommandations pour l'établissement de politiques nationales et régionales dans ces domaines.

a. Accroissement de l'exploitation des pêches au Mexique à cause des pressions concurrentielles

Déclarations

11/27/1990 *Exposé de position*
NWF

10/16/1991 *Témoignage à la Chambre*
NWF

L'ALÉNA pourrait provoquer une augmentation du taux de consommation des ressources naturelles comme le bois de construction, les poissons et les minéraux. Le Mexique est particulièrement démuné en

b. Accroissement de l'exploitation forestière au Mexique et au Canada à cause d'une augmentation des investissements étrangers et des pressions concurrentielles

Déclarations

11/27/1990 *Exposé de position*
NWF

10/16/1991 *Témoignage à la Chambre*
NWF

En vertu de l'ALÉNA, il pourrait se produire une augmentation du taux de consommation des ressources naturelles comme le bois de construction, les poissons et les minéraux. Le Mexique est particulièrement démuné en matière de méthodes de gestion qui assureraient qu'une telle intensification ne soit pas préjudiciable à l'environnement durable. (National Wildlife Federation, 1990; National Wildlife Federation, 1991b)

03/13/1991	<p><i>National Journal</i> <i>Environnementalistes</i></p> <p>Avec le libre-échange, il est probable que l'exploitation forestière non durable augmentera. (Stokes, 1991 :864)</p>	<p>d'énormes superficies de terre forestière [au Mexique] pour établir des plantations d'une seule espèce à croissance rapide qui réduira la diversité biologique et génétique, en plus de dégrader la fertilité du sol et de perturber les cycles hydrologiques locaux et régionaux. Il est également probable que ces grands systèmes de production commerciale réduisent les cycles de coupe jusqu'à des niveaux non conformes à l'exploitation durable. (Audiences devant le sous-comité du commerce et de la politique économique internationale et le sous-comité des affaires de l'hémisphère occidental, 1991 :140)</p>
10/16/1991	<p><i>Exposé de position</i> <i>NWF</i></p> <p>L'exploitation forestière non durable dans la Sierra Madre peut s'accroître avec l'ALÉNA. (National Wildlife Federation, 1991b)</p>	
12/1991	<p><i>Exposé de position</i> <i>NRDC, GC, et INAINE</i></p> <p>Le texte provisoire de l'ALÉNA fait souvent état de la régénération naturelle des forêts des zones tempérées dans l'ensemble du continent. Toutefois, on ne fait pas mention des problèmes connus et de la controverse publique concernant la coupe de bois qui dépasse le niveau d'exploitation durable, la destruction des habitats et la perte de diversité biologique, l'exploitation forestière subventionnée dans les terres à faible rendement au Canada et aux États-Unis, la prédominance de la coupe à blanc sur d'autres méthodes sylvicoles, et d'autres importants problèmes forestiers dans les trois pays. (NRDC et GC, 1991 :14)</p>	
12/09/1991	<p><i>Témoignage à la Chambre</i> <i>SC</i></p> <p>Avec l'ALÉNA, il serait possible pour les entreprises américaines d'acheter</p>	

09/03/1991 *Déclaration au USTR*
NRDC

Mai 1992 *Article de magazine*
NRDC
La Selva Lacandona est menacée par la colonisation, la coupe de bois illégale et le braconnage par suite des changements économiques survenus au Mexique. (Ward et Prickett, 1992 :2)

04/22/1993 *Lettre proposée au Congrès*
GU
L'ALÉNA empêchera les trois parties d'utiliser les embargos sur les importations de bois brut, ce qui privera les États et les gouvernements nationaux d'un instrument vital pour atteindre les buts d'une gestion durable des ressources. (Greenpeace, 1993)

12/23/1994 *Wall Street Journal*
Craig Merrilees, CTC
Le libre-échange menacera les forêts ombrophiles en stimulant le commerce des ressources naturelles et en invalidant les mesures de protection de l'environnement, considérées comme des obstacles au commerce. (Fighting 'NAFTA', 1994 :A1)

Objections

02/1992 *Examen de problèmes environnementaux*
USTR
La croissance économique accrue découlant de l'ALÉNA fournira au gouvernement mexicain de nouvelles ressources pour modifier la forme juridique d'exploitation et d'autres modalités institutionnelles qui favorisent la déforestation. (Bureau du USTR, 1992 :221)

11/1993 *Rapport du gouvernement des États-Unis Administration Clinton*
On prévoit que l'ALÉNA peut ralentir quelque peu la déforestation par suite d'une augmentation générale des salaires et de l'accroissement de nouvelles sources d'emplois productifs. L'ALÉNA peut faire progresser la demande de services pour les terres publiques, mais il s'agirait probablement de son unique incidence à cet égard. (Gouvernement des États-Unis, 1993 :ES-10)

c. Essor du développement minier au Mexique causé par l'augmentation des investissements étrangers

03/13/1991 *National Journal*
Environnementalistes
Les activités minières augmenteront probablement avec le libre-échange, ce qui ajoutera à la dégradation actuelle de l'environnement. (Stokes, 1991 :864)

CONCLUSIONS

Les résultats de cette étude démontrent qu'une surveillance continue des répercussions macro-économiques liées à la libéralisation des échanges est cruciale pour définir les effets environ-nementaux de ces échanges. Les préoccupations macro-économiques énoncées dans le présent rapport constituent les points clés d'intersection entre les bénéfices économiques que l'on espère et les répercussions environnementales que l'on craint face à la libéralisation des échanges. Le rapport souligne particulièrement trois points. Le premier, dont on a beaucoup parlé pendant les discussions sur l'ALÉNA, est la possibilité d'un exode industriel vers le Mexique en raison de règlements environnementaux perçus comme étant moins rigoureux. Le deuxième a aussi fait l'objet de beaucoup de discussions. Il s'agit de la possibilité que la croissance économique au Mexique permette à ce pays de consacrer davantage de ressources à l'application de ses lois et de ses règlements environnementaux. Le troisième point a également alimenté de nombreux débats : il s'agit de la présomption que le Mexique devra faire face à des problèmes environnementaux plus sérieux à cause de l'accroissement de l'activité économique au nord de la frontière, favorisé par la libéralisation des échanges.

On a aussi relevé de nombreuses déclarations sur les questions juridiques ou sur l'imposition de normes fédérales et provinciales ou d'États (qui pourraient servir de barrières non tarifaires, par exemple) et sur la possibilité de leur contestation. De même, on a exprimé beaucoup d'inquiétude quant au fait qu'il pourrait être tentant d'affaiblir les lois environnementales pour attirer les investissements.

Les problèmes frontaliers, plus spécialement l'augmentation de la pollution et la demande accrue pour les ressources hydriques rares, occupent une grande place dans l'intérêt du public nord-américain, particulièrement dans les endroits directement touchés par une circulation accrue entre les États-Unis et le Mexique. L'étude signale que la pollution de l'air et de l'eau et l'élimination des déchets solides et dangereux sont des questions qui préoccupent beaucoup la population nord-américaine. La création d'institutions comme la BNAD, la CCEF et la CCE est au nombre des réponses à ces inquiétudes.

Les questions de santé publique touchaient principalement la zone frontalière et la crainte d'une accentuation des problèmes actuels d'hygiène publique dans cette région découlant de l'industrialisation accélérée. Un deuxième problème de santé publique a été soulevé au cours des négociations, soit les différences dans les normes sanitaires et phytosanitaires des États-Unis, du Mexique et du Canada.

Les deux secteurs qui semblent avoir suscité le plus de débats lors des négociations de l'ALÉNA, et qui méritent donc une attention prioritaire, sont ceux de l'énergie et de l'agriculture. Quant au secteur énergétique, les répercussions environnementales de l'utilisation du gaz naturel, de l'expansion du secteur de la pétrochimie et de l'augmentation de l'énergie hydroélectrique ont été perçues comme étant celles qui pourraient toucher le plus sérieusement l'environnement, tant par des effets positifs que négatifs. Quant au secteur de l'agriculture, les questions soulevées le plus souvent au cours de

cette étude avaient trait au système d'incitatifs économiques et à l'utilisation des terres. On a également mentionné une possibilité de répercussions positives de l'ALÉNA grâce à un meilleur accès aux technologies environnementales.

Ce rapport démontre également que les principales appréhensions quant aux ressources naturelles touchent les pêches, la forêt et l'exploitation minière. On craint surtout que les investissements étrangers et les

pressions de la concurrence augmentent l'activité et causent une surexploitation de ces ressources dans les trois pays.

Les résultats de la présente étude aideront la CCE à cerner les principaux sujets de préoccupation, passée et présente, de la population nord-américaine quant aux effets environnementaux de l'intégration économique et de la libéralisation des échanges.

SIGLES

ACDE	Association canadienne du droit de l'environnement
AFL-CIO	American Federation of Labour (États-Unis)
API	Animal Protection Institute (États-Unis)
AS	Americas Society (États-Unis)
ATI	Arizona Toxics Information (États-Unis)
AWI	Animal Welfare Institute (États-Unis)
BEP	Border Environmental Project (États-Unis)
CA	Citizen Action
CCRA	Comité canadien des ressources de l'Arctique
CCC	Chambre de commerce du Canada
CEJ	Colectivo Ecologista Jalisco (Mexique)
CEO	Comunidad Ecologista de Occidente (Mexique)
CIEL	Center for International Environmental Law (États-Unis)
CIM	Conservation International México
CNI	Community Nutrition Institute (États-Unis)
CONIECO	Consejo Nacional de Industriales Ecologistas (Conseil national des environmentaliste industriels Mexique)
CRA	Center for Rural Affairs (États-Unis)
CTC	Citizens Trade Campaign (États-Unis)
CWA	Clean Water Action (États-Unis)
DDF	Departamento del Distrito Federal (Mexique)
DOW	Defenders of Wildlife
EDF	Environmental Defense Fund (États-Unis)
EE	Enlace Ecologico (Mexique)
EIA	Environmental Investigation Agency (États-Unis)
EII	Earth Island Institute (États-Unis)
ESI	Environmental Solutions International (États-Unis)
FET	Foundation on Economic Trends
FFA	The Fund for Animals (États-Unis)
FOE	Friends of the Earth (États-Unis)
FTC	Fair Trade Campaign (États-Unis)

GC	Grupo de los Cien (Mexique)
GEM	Grupo Ecologista de Mayab (Mexique)
GI	Greenpeace International
GM	Greenpeace Mexique
GU	Greenpeace USA (États-Unis)
HS	The Humane Society of the US (États-Unis)
HSI	Humane Society International
IATP	The Institute for Agriculture and Trade Policy (États-Unis)
IBEP	Integrated Border Environmental Plan
IIE	Institute for International Economics (États-Unis)
INAINE	Instituto Nacional de Investigaciones Ecologistas (Mexique)
INE	Instituto Nacional de Ecología (Institut national d'écologie, Mexique)
INGAA	Interstate Natural Gas Association of America (États-Unis)
IPPL	International Primate Protection League (États-Unis)
MEI	Manitoba Environmentalists, inc. (Canada)
MEM	Movimiento Ecologista Mexicano (Mexique)
MMF	Marine Mammal Fund
NBER	National Bureau of Economic Research (États-Unis)
NCL	National Consumer League (États-Unis)
NFFC	National Family Farm Coalition (États-Unis)
NRDC	Natural Resources Defense Council (États-Unis)
NTC	National Toxics Campaign (États-Unis)
NWF	National Wildlife Federation (États-Unis)
NYPIRG	New York Public Interest Research Group (États-Unis)
PAA	Pesticide Action Alert (États-Unis)
PAN	Pesticide Action Network (États-Unis)
PAWS	Performing Animal Welfare Society (États-Unis)
PC	Public Citizen (États-Unis)
PEM	Partido Ecologista Mexicano (Mexique)
PFEA	Proyecto Fronerizo de Educación Ambiental (Mexique)

PGE	Pacto de Grupos Ecologistas (Mexique)
PIRG	Public Interest Research Group
PP	Polution Probe (Canada)
Profepa	Procuraduría Federal de Protección al Ambiente (Bureau du procureur général pour la protection de l'environnement, Mexique)
RAAS	Rawson Academy of Aquatic Science (Canada)
RAN	Rainforest Action Network (États-Unis)
RCA	Réseau canadien d'action (Canada)
RFSA	Red Fronteriza de Salud y Ambiente (Réseau frontalier pour la santé et l'environnement, Mexique)
RMALC	Red Mexicana de Acción al Libre Comercio (Action mexicaine contre le libre-échange, Mexique)
SAPA	Society for Animal Protection Action
SC	Sierra Club (États-Unis)
SCC	Sierra Club of Canada
SCLDF	Sierra Club Legal Defense Fund, États-Unis et Canada
TCPS	Texas Center for Policy Studies (États-Unis)
UMC	United Methodist Church (États-Unis)
UQCN	Union québécoise pour la conservation de la nature (Canada)
USTR	Représentant au commerce des États-Unis
WCELA	West Coast Environmental Law Association (Canada)
WDCS	Whale and Dolphin Conservation Society (États-Unis)
WRI	World Resources Institute (États-Unis)
WWF	World Wildlife Fund (États-Unis)

BIBLIOGRAPHIE

- Accord de libre-échange nord-américain, 32 *I.L.M.* 605 (1992)
- Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement. 32 *I.L.M.* 1480 (1993).
- «Agreement Between the Government of the United States of America and the Government of the United Mexican States Concerning the Establishment of a Border Environment Cooperation Commission and a North American Development Bank», 32 *I.L.M.* 1545, 1993.
- Ampudia, Ricardo, «Mexico Serious Over Clean Border Environment», Mexican Consulate, 16 mars 1992.
- «Annual Symposium : The North American Free Trade Agreement (NAFTA)», *The International Lawyer* 27/3, automne 1993, pp. 589-770.
- Audiences devant le comité des affaires étrangères, Chambre des représentants, 103^e Congrès, première session, «North American Free Trade Agreement», 28 octobre et 5 novembre 1993, Washington (DC), imprimerie du gouvernement des États-Unis, 1994.
- Audiences devant le comité des finances, Sénat des États-Unis, 103^e Congrès, première session, «NAFTA and Related Side Agreements», 15, 21 et 28 septembre 1993, Washington (DC), imprimerie du gouvernement des États-Unis, 1994.
- Audiences devant le sous-comité de la politique économique, du commerce et de l'environnement et le sous-comité des affaires de l'hémisphère occidental, comité des affaires extérieures, Chambre des représentants, 103^e Congrès, première session, «NAFTA and American Jobs», 21 octobre 1993, Washington (DC), imprimerie du gouvernement des États-Unis, 1994.
- Audiences devant le sous-comité de la politique économique, du commerce et de l'environnement et le sous-comité des affaires de l'hémisphère occidental, comité des affaires extérieures, Chambre des représentants, 103^e Congrès, première session, «The North American Free Trade Agreement : Environment and Labor Agreements», 24 février 1993, Washington (DC), imprimerie du gouvernement des États-Unis, 1993.
- Audiences devant le sous-comité du commerce et de la politique économique internationale et le sous-comité des affaires de l'hémisphère occidental, comité des affaires extérieures, Chambre des représentants, 102^e Congrès, première session, «North American Free Trade Agreement : American Jobs and Environmental Protection», 9 décembre 1991, Washington (DC), imprimerie du gouvernement des États-Unis, 1992.
-

-
- Audiences devant le sous-comité de l'énergie et de l'électricité, comité de l'énergie et du commerce, Chambre des représentants, 103^e Congrès, première session, «NAFTA : Energy Provisions and Environmental Provisions», 22 septembre 1993, Washington (DC), imprimerie du gouvernement des États-Unis, 1994.
- Audiences devant le sous-comité des règles de la Chambre, comité des règles, Chambre des représentants, 102^e Congrès, première session, «NAFTA : Environmental Issues», 16 octobre 1991, Washington (DC), imprimerie du gouvernement des États-Unis, 1992.
- Baer, M. Delal et Sidney Weintraub. *The NAFTA Debate : Grappling with Unconventional Trade Issues*, Boulder, CO : Lynne Rienner Publishers, 1994.
- Behr, Peter. «Environmental Issues Emerge As Key to Trade Pact on Hill», *The Washington Post*, 3 mars 1993.
- Belous, Richard S. et Jonathan Lemco. *NAFTA as a Model of Development*, La Jolla, CA : The Institute of the Americas, 1993.
- Berlin, Kenneth et Jeffrey Lang. «Memorandum to 12 US environmental NGOs re NACE Language», 21 avril 1993.
- Berry, Wendell. «A Big Bad Idea.» *The Case Against 'Free Trade.'* San Francisco : Earth Island Press, 1993.
- Blackwelder, Brent. Témoignage devant le sous-comité de l'énergie et de l'électricité, comité de la Chambre sur l'énergie et le commerce, 22 septembre 1993.
- Block, Greg M. «One Step Away From Environmental Citizens Suits in Mexico», Instituto Tecnológico Autónomo de México, non daté.
- de Bremond, Ariane C. «The Hidden Costs of 'Free' Trade : Environmental and Social Consequences of Economic Liberalization in the Enterprise for the Americas Initiative», *The Journal of Environment and Development*, 2,1 (hiver 1993).
- Bureau du représentant au commerce des États-Unis. «Review of US-Mexico Environmental Issues», février 1992.
- Canadian Chamber of Commerce / Chambre de commerce du Canada. «Canadian Business, NAFTA and the Environment : Challenges and Opportunities within a North American Context», 1^{er} mars 1994.
- Canadian Environmental Law Association. «The Environmental Implications of the NAFTA Environmental Side Agreement», octobre 1993.
-

-
- Cárdenas, Cuauhtémoc, document présenté à la conférence «Voices of the Americas» : Environment, Human Rights and Freedom of Expression», Université du Colorado, Boulder, 8 septembre, 1992.
- Christensen, Eric et Rodney E. Leonard. «Brief of Community Nutrition Institute Concerning Negotiation of a North American Free Trade Agreement», 12 août 1991.
- Citizens Trade Campaign. Lettre au représentant au commerce des États-Unis, 13 septembre 1993.
- Collection d'articles de journaux présentés à une conférence internationale sur le commerce et l'environnement parrainée par le Conseil de défense des ressources naturelles (NRDC) des États-Unis en février 1992.
- Collection d'articles de journaux sur l'ALÉNA et sur le débat au sujet du commerce et de l'environnement qui sont parus de 1992 à 1994.
- Collection d'articles sur l'ALÉNA et sur le débat au sujet du commerce et de l'environnement qui sont parus dans *International Environment Daily* de 1992 à 1994.
- Collection d'exposés de position d'ONG environnementales mexicaines et autres documents réunis par Lynn Fischer et le Conseil de défense des ressources naturelles (NRDC) des États-Unis.
- Communiqué des ONG canadiennes sur leur opposition face à l'ALÉNA, 'Greens Across Canada Say No to NAFTA', et autre lettre adressée au ministre Wilson par 80 ONG environnementaux canadiens, 5 mai 1993.
- Darling, Juanita. «NAFTA Seen as Mexico Pollution Threat.» *Los Angeles Times*. 7 juillet 1991. A1.
- Defenders of Wildlife, et al. Lettre adressée au représentant au commerce des États-Unis, 4 mars 1993.
- Emerson, Peter M. et Elizabeth Wallace Bourbon. «The Border Environment and Free Trade», Environmental Defense Fund, Austin (Texas), novembre 1991.
- «Environmental Protection Along the US-Mexican Border, Agence de protection de l'environnement des États-Unis, document 160-K-94-001, octobre 1994.
- «Fighting 'NAFTA' Free Trade Pact Spurs A Diverse Coalition of Grass-Roots Foes, *The Wall Street Journal*, A1, 23 décembre 1994.
- Floum, Joshua R. «Exporting Environmentalism», *Environmental Law News*, 3/4 (hiver 1994).
- French, Hilary F. *Costly Tradeoffs : Reconciling Trade and the Environment*, WorldWatch, document 113, mars 1993.
-

-
- Gaines, Sanford E. «Government Cooperation and Conflict Resolution Under NAFTA and the Side Agreements», California State Bar Environmental Law Section, exposé présenté à la conférence intitulée «NAFTA and GATT : The Impact of International Treaties on Environmental Law and Practice», 1995.
- Goebel, J. Martin, «Clearing the Air on Mexico's Environmental Track Record,» *Wall Street Journal*, 12 juin 1992.
- Goldman, Patti. «Dolphins, Pesticide Bans, Gas Guzzlers, and Recycling Programs : International Trade Rules Will Determine Their Fate», *Environmental Law News*, 3/4 (hiver 1994).
- Gouvernement des États-Unis. «Response of the Administration to Issues Raised in Connection with the Negotiation of a North American Free Trade Agreement», 1^{er} mai 1991.
- Gouvernement des États-Unis. *The NAFTA, Expanding US Exports, Jobs and Growth : Report on Environmental Issues*, novembre 1993.
- Gouvernement du Canada. *North American Free Trade Agreement : Canadian Environmental Review*, octobre 1992.
- Greenpeace International, «UNCED Undermined : Why Free Trade Won't Save the Planet», mars 1992.
- Greenpeace. Lettre de Barbara Dudley adressée à 22 représentants d'ONG environnementales des États-Unis et intitulée « Letter to Congressional Leaders on NAFTA and Natural Resources », 22 avril 1993.
- Gregory, Michael. «Environment, Sustainable Development, Public Participation and the NAFTA : A Retrospective», *7 J. Envtl. L. & Litig.* 99 (1992).
- Grossman, Gene M. et Alan B. Krueger. «Environmental Impacts of a North American Free Trade Agreement», Discussion Paper #158, Discussion Papers in Economics, Woodrow Wilson School, Princeton University, février 1992.
- Gutfeld, Rose. «Keeping it Green», *The Wall Street Journal*, R9, 24 septembre 1992.
- Institute of the Americas. Recueil de documents présentés au symposium intitulé «Free Trade in the Hemisphere — US, Mexico, Canada, and Beyond : Is There a Strategy Which Serves All ?», 25 mars 1991.
- Kublicki, Nicholas. «The Greening of Free Trade : NAFTA, Mexican Environmental Law, and Debt Exchanges for Mexican Environmental Infrastructure Development», *Columbia Journal of Environmental Law*, 19 (1994).
- Larios Santillán, Héctor, commentaires émis dans *La Jornada*, 24 février 1993.
-

-
- Lay, Kenneth L. Témoignage devant le sous-comité de l'énergie et de l'électricité, comité de l'énergie et du commerce de la Chambre, 22 septembre 1993.
- Mott, Richard. Note remise à 14 ONG environnementales des États-Unis : Comments on NACE Draft Position of 4/21/93, 23 avril 1993.
- Lettre envoyée à l'administrateur de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, M. William K. Reilly, par 15 organismes américains, 25 organismes mexicains et 5 organismes canadiens : 'Concerns of North American Environmental Organizations Regarding the Trade Agreement', 20 juillet 1992.
- Movimiento Ecologista Mexicano, communiqué de presse, «Referendum on NAFTA Side Agreements», février 1993.
- López Espinosa, Socorro, «Paso Responsable, la Renegociación del Acuerdo : La Red', El Financiero, 16, 1^{er} juillet 1993.
- Muñoz, Heraldo. «The 'Green' vs. Trade Debate in the Americas», *The Journal of Environment and Development*, 3/1 (hiver 1994).
- Low, Patrick, ed. *International Trade and the Environment* (La Banque mondiale, 1992).
- Nader, Ralph, et al. *The Case Against «Free Trade» : GATT, NAFTA and the Globalization of Corporate Power* (San Francisco : Earth Island Press, 1993).
- McCloskey, Michael. «Rescue NAFTA — Safeguard the Environment», *The Wall Street Journal*, A13, 8 juillet 1993.
- National Wildlife Federation. «Environmental Concerns Related to the US-Mexico-Canada Free Trade Agreement», NWF Background Paper, 27 novembre 1990.
- Morton, Colleen S. et Joseph A. Greenwald. «An Analysis of the Initialed Text of the North American Free Trade Agreement», US Council of the Mexico-US Business Committee, 15 octobre 1992.
- National Wildlife Federation. «Comments on the Draft Integrated Border Environmental Plan», 27 septembre 1991(a).
- Moss, Ambler H. Jr., ed. *Assessments of the NAFTA* (New Brunswick : Transaction Publishers, 1993).
- National Wildlife Federation. Témoignage de Stuart Hudson devant le sous-comité des règles de la Chambre, comité des règles de la Chambre, 16 octobre 1991(b).
- National Wildlife Federation. «Comments on the Draft Review of US-Mexico Environmental Issues», 27 novembre 1991(c).
-

-
- National Wildlife Federation. «Setting the Record Straight on Environmental Concerns about NAFTA», 14 septembre 1993.
- Natural Resources Defense Council. Lettre de Justin Ward présentée à l'ambassadeur Mickey Kantor au sujet de négociations supplémentaires pour l'ALÉNA, 4 mai 1993.
- National Wildlife Federation, *et al.* «Common Declaration by Environmental Groups in Mexico, the United States and Canada Regarding the North American Free Trade Agreement», 5 avril 1991(a).
- Natural Resources Defense Council. Lettre de Justin Ward présentée à l'ambassadeur Mickey Kantor au sujet de négociations supplémentaires pour l'ALÉNA, 9 juin 1993.
- National Wildlife Federation, *et al.* «Environmentalists Present Common Agenda : Denounce Lack of Environmental Commitment», communiqué émis par des groupes du Mexique, du Canada et des États-Unis réunis à Zacatecas, Mexique, le 26 octobre 1991(b).
- Natural Resources Defense Council. Lettre de Justin Ward présentée au sénateur Max Baucus au sujet de l'ALÉNA, 26 juin 1992.
- Natural Resources Defense Council. Note présentée par Justin Ward à sept représentants gouvernementaux des États-Unis au sujet de NACE, 2 octobre 1992.
- Natural Resources Defense Council. «Environmental Elements of the NAFTA Package». Témoignage devant le comité de l'environnement et des travaux publics, Sénat des États-Unis, 16 mars 1993.
- Natural Resources Defense Council. Commentaires publics au sujet du plan intégré de protection de l'environnement dans la zone frontalière du Mexique et des États-Unis (première étape, 1992-1994), présentés à l'Agence américaine de protection de l'environnement le 30 septembre 1991.
- Natural Resources Defense Council. «Environmental Enforcement : Unfinished Business in North American Trade». Témoignage devant le sous-comité du commerce international, comité des finances, Sénat des États-Unis, 16 septembre 1992.
- Natural Resources Defense Council. «Statement of NRDC on Administration Announcement of the North American Free Trade Agreement». Communiqué, 12 août 1992.
- Natural Resources Defense Council. «Environmental Protection in the North American Free Trade Agreement». Déclaration présentée au représentant au commerce des États-Unis, 3 septembre 1991.
- Natural Resources Defense Council. «Status of NAFTA Environmental Issues», novembre 1992.
-

-
- Natural Resources Defense Council. Témoignage au sujet des effets de l'ALÉNA sur les lois environnementales présenté devant le comité des affaires intérieures et insulaires et le comité de l'éducation et du travail, Chambre des représentants des États-Unis, 24 avril 1992.
- Natural Resources Defense Council et Environmental Defense Fund. «Recommendations for a North American Commission on the Environment», mars 1993.
- Natural Resources Defense Council et 14 autres ONG environnementales. «Environmental Safeguards for the North American Free Trade Agreement», juin 1992.
- Natural Resources Defense Council et Grupo de Los Cien. «Draft Review of US-Mexico Environmental Issues», décembre 1991.
- The Nature Conservancy. Lettre de Tia Nelson et Catherine Scott adressée à 12 représentants d'ONG environnementales américaines : Comments on NACE Memo of 4/21/93, 23 avril 1993.
- Oñate, Santiago, interview, «Bilateral Environmental Programs in Danger if NAFTA not Signed, Oñate», *El Financiero*, 20, 3 novembre 1993.
- Patterson, J.H. «Trade Liberalization, Agricultural Policy, and Wildlife : Reforming the Landscape», dans *NAFTA and the Environment*, publié par Terry L. Anderson (San Francisco : Pacific Research Institute for Public Policy, 1993).
- Pettis, Ronald E. «NAFTA : The Side Agreements and Environmental Business Opportunities in Mexico», non daté.
- Pollution Probe. Lettre de six ONG environnementales canadiennes adressée au ministre Wilson au sujet de l'accord complémentaire de l'ALÉNA, 9 juin 1993.
- Public Citizen, Sierra Club Legal Defense Fund, and Friends of the Earth v. Office of the Trade Representative.* United States District Court for the District of Columbia (Civil Action No. 92-2102-CRR) Briefs, Affidavits, Opinion and Order from legal proceedings requesting an Environmental Impact Statement on the NAFTA, octobre 1992 à juin 1993.
- Purcell, Susan Kaufman. «What's in NAFTA for US», *The Washington Post*, A19, 3 mai 1993.
- Quadri de la Torre, Gabriel, «Ecology and Free Trade : Considerations on NAFTA», Instituto Nacional de Ecología et Centro Mexicano de Derecho Ambiental, 76-78, septembre, 1995.
-

-
- Reilly, William K. Réponse à la lettre du 7 mai du sénateur Wirth, 17 mai 1991.
- Reilly, William K. «The Greening of NAFTA : Implications for Continental Environmental Cooperation in North America», *The Journal of Environment and Development*, 2,1 (hiver 1993).
- Reinhold, Robert. «Mexico Proclaims an End to Sanctuary for Polluters», *New York Times*, 18 avril 1991.
- Rencontre d'ONG à Zacatecas. «Public Opinion and the Free Trade Negotiations — Citizens' Alternatives », (divers documents déposés par les participants), 25 au 27 octobre 1991.
- Restrepo, Iván. «NAFTA's Environment Commission : Responsibilities and Possible Attributions», *La Jornada*, 1, 12 juillet 1993.
- Réunion des ONG à Zacatecas. «Public Opinion and the Free Trade Negotiations — Citizens' Alternatives», documents produits par les participants, du 25 au 27 octobre 1991.
- Reyes Luján, Sergio. Communiqué de presse. Instituto Nacional de Ecología, Secretaría de Desarrollo Social, 21 janvier 1993.
- Rolfe, Christopher. «Protecting the Environment in the Context of the North American Free Trade Agreement», West Coast Environmental Law Association, 30 mars 1993.
- «SABOTAGE ! of America's Health, Food & Safety, and Environmental Laws», *The Washington Post*, A20, 14 décembre 1992.
- Sandoval, Carlos. Commentaires émis dans *La Jornada*, «Business Leaders Reject an Environmental Side Agreement, Warns Carlos Sandoval», 15 janvier 1993.
- Saunders, J. Owen. «Trade Agreements and Environmental Sovereignty», California State Bar Environmental Law Section. Exposé présenté à la conférence intitulée «NAFTA and GATT : The Impact of International Treaties on Environmental Law and Practice», 1995.
- Shelton, Dinah. «The Role of Treaties in State and Federal Regulatory Schemes», California State Bar Environmental Law Section. Exposé présenté à la conférence intitulée «NAFTA and GATT : The Impact of International Treaties on Environmental Law and Practice», 1995.
-

-
- Sierra Club. Lettre de John Audley à Katie McGinty *et al*, Environmental Fixes in NAFTA, 5 mars 1993.
- Sierra Club. «Analysis of The North American Free Trade Agreement and the North American Agreement on Environmental Cooperation», Washington, DC, 6 octobre 1993.
- Spalding, Mark J. «Trade and the Environment : The Example of the North American Free Trade Agreement», manuscrit non publié, 9 mai 1993.
- Spalding, Mark J. «Transparency of Environmental Regulation and Public Participation in the Resolution of International Environmental Disputes», California State Bar Environmental Law Section. Exposé présenté à la conférence intitulée «NAFTA and GATT : The Impact of International Treaties on Environmental Law and Practice», 1995.
- Spivak, Lloyd J. «Structural and Functional Models for the Proposed North American Commission on the Environment», *American University Journal of International Law and Policy*, 8 (été 1993).
- State of the US-Mexico Border Environment. Rapport du comité consultatif public sur le plan environnemental pour la frontière entre les États-Unis et le Mexique, Agence de protection de l'environnement des États-Unis, septembre 1993.
- Stern, Marc A. «Mexican Environmental Policy Revisited», *The Journal of Environment and Development*, 2/2 (été 1993).
- Stokes, Bruce. «Greens Talk Trade», *National Journal*, 13 mars 1991.
- Stokes, Bruce, «On the Brink», *National Journal*, 29 février 1992.
- «Time to Rescue NAFTA», *The Washington Post*, A18, 11 mai 1993.
- Viguera, Carlos, «Hazardous Wastes Along the Border, an Obstacle to NAFTA», *El Financiero*, 12 juillet 1993.
- Ward, Justin. «Environmental Reform Priorities for the World Trading System», California State Bar Environmental Law Section. Exposé présenté à la conférence intitulée «NAFTA and GATT : The Impact of International Treaties on Environmental Law and Practice», 1995.
- Ward, Justin et Lynn Fischer. «An Agenda for the Environment : Priorities for NAFTA and Beyond», *The Harvard Journal of World Affairs*, 2,1 (printemps 1993).
-

-
- Ward, Justin et Glenn Prickett. «Prospects for a Green Trade Agreement», *Environment*, 34/4 (mai 1992).
- West, Paul et Paul Senez. «Environmental Assessment of the North American Free Trade Agreement», préparé pour le Ministry of Economic Development, Small Business and Trade, Colombie-Britannique, Canada, janvier 1992.
- White, William. Témoignage devant le sous-comité de l'énergie et de l'électricité, comité de la Chambre sur l'énergie et le commerce, 22 septembre 1993.
- Wirth, Tim. Lettre à William K. Reilly, administrateur de l'EPA, au sujet du plan d'action du 1^{er} mai, 7 mai 1991.
- Wolfson, Steve. «NAFTA and Evolving Approaches to Address Environmental Impacts of International Trade Agreements», California State Bar Environmental Law Section. Exposé présenté à la conférence intitulée «NAFTA and GATT : The Impact of International Treaties on Environmental Law and Practice», 1995.
- World Resources Institute. «A New Generation of Environmental Leadership : Action for the Environment and the Economy», janvier 1993.
- World Wildlife Fund. «NAFTA Fact Sheet : The Attacks of the Critics of the NAFTA Environmental Package Have No Foundation», septembre 1993.
- Yandle, Bruce. «Is Free Trade an Enemy of Environmental Quality ?» dans *NAFTA and the Environment*, publié par Terry L. Anderson (San Francisco : Pacific Research Institute for Policy, 1993(a)).
- Yandle, Bruce. «Bootleggers and Baptist-Environmentalists and Protectionists : Old Reasons for New Coalitions», dans *NAFTA and the Environment*, publié par Terry L. Anderson (San Francisco : Pacific Research Institute for Policy, 1993(b)).
- Zagaris, Bruce. «The Transformation of Environmental Enforcement Cooperation Between Mexico and the United States in the Wake of NAFTA», 18 *N.C.J. Int'l L. & Com. Reg.* 59 (automne 1992).
-

ANNEXE A — TABLEAU DES OPINIONS SUR LES EFFETS PROBABLES DE L'ALÉNA SUR L'ENVIRONNEMENT

1. Macro-économie

1.a Exode industriel vers le Mexique à cause des règlements moins rigoureux en matière d'environnement

Déclarations		Objections			Mesures institutionnelles
Date	Contexte	Date	Contexte	Source	
3/13/91	<i>National Journal</i> «environnementalistes»	4/18/91	<i>New York Times</i>	DDF	
8/12/91	Exposé de position	10/91	Étude de problèmes environnementaux	USTR	
10/16/91	Témoignage à la Chambre	1/92	Étude indépendante	Gouvernement de la Colombie-Britannique, Canada	
9/24/92	<i>Wall Street Journal</i>	2/92	Revue universitaire	NBER	
9/24/92	<i>Wall Street Journal</i>	9/24/92	<i>Wall Street Journal</i>	IIE et délégués commerciaux américains	
10/14/92	Mémoire des demandeurs, PC c. USTR	10/92	Rapport officiel	Gouvernement du Canada	
10/14/92	Affidavit Audley, PC c. USTR	11/93	Rapport du gouvernement des États-Unis	Administration Clinton	
3/16/93	Audience au Sénat				
9/22/93	Témoignage à la Chambre				
9/28/93	Témoignage au Sénat				
Autonome 1993	Revue universitaire				
12/23/94	<i>Wall Street Journal</i>				

1.b Davantage de ressources du Mexique pour l'application des normes environnementales grâce à la croissance économique

Déclarations		Date	Contexte	Source
2/92	Document universitaire	2/92	Document universitaire	NBER
3/16/92	<i>Houston Chronicle</i>	3/16/92	<i>Houston Chronicle</i>	Amputia
10/92	Rapport officiel	10/92	Rapport officiel	Gouvernement du Canada
3/3/93	<i>The Washington Post</i>	3/3/93	<i>The Washington Post</i>	Sénateur John Chafee (R-R.I.)
5/3/93	<i>The Washington Post</i>	5/3/93	<i>The Washington Post</i>	AS
5/3/93	Témoignage au Sénat	5/3/93	Témoignage au Sénat	EDF
11/3/93	<i>El Financiero</i>	11/3/93	<i>El Financiero</i>	Profepa
11/93	Rapport du gouvernement des États-Unis	11/93	Rapport du gouvernement des États-Unis	Administration Clinton
3/1/94	Exposé de position	3/1/94	Exposé de position	CCC
12/23/94	<i>Wall Street Journal</i>	12/23/94	<i>Wall Street Journal</i>	« Représentants mexicains »
12/23/94	<i>Wall Street Journal</i>	12/23/94	<i>Wall Street Journal</i>	Santiago Oñate Laborde

Objections		Date	Contexte	Source
12/91	Exposé de position	12/91	Exposé de position	NRDC, GC, et INAINE
9/16/92	Témoignage au Sénat	9/16/92	Témoignage au Sénat	NRDC
3/30/93	Exposé de position	3/30/93	Exposé de position	WCELA
Automne 1993	Revue universitaire	Automne 1993	Revue universitaire	Stewart
12/23/94	<i>Wall Street Journal</i>	12/23/94	<i>Wall Street Journal</i>	CTC

Mesures institutionnelles

ANACDE, articles 6 et 7

1.e Problèmes environnementaux accrus au Mexique en raison de la croissance économique résultant de l'ALÉNA

Déclarations		
Date	Contexte	Source
11/27/90	Exposé de position	NWF
10/16/91	Témoignage à la Chambre	NWF
11/27/91	Exposé de position	NWF
8/12/91	Exposé de position	CNI
10/16/91	Témoignage à la Chambre	FOE
2/92	Document universitaire	NBER
9/8/92	Conférence	Cárdenas
9/24/92	<i>Wall Street Journal</i>	PC
11/93	Rapport du gouvernement des États-Unis	Administration Clinton
12/23/94	<i>Wall Street Journal</i>	CTC
09/95	Article	Quadri

Objections		
Date	Contexte	Source
9/93	Feuille de renseignements	WWF

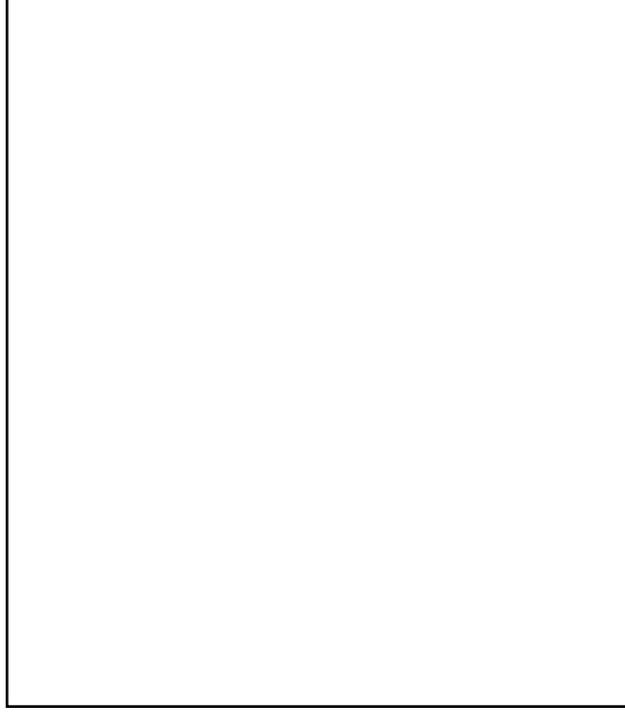
Mesures institutionnelles	
	Augmentation des mesures d'application de la loi au Mexique

2. Questions juridiques

2.a Contestation possible des normes environnementales fédérales et autres en vertu des dispositions de l'ALÉNA

Déclarations		Objections			Mesures institutionnelles
Date	Contexte	Source	Date	Contexte	Source
10/16/91	Témoignage à la Chambre	FOE	10/92	Rapport officiel	Gouvernement du Canada
4/24/92	Témoignage à la Chambre	NRDC	Automne 1993	Revue universitaire	Stewart
9/24/92	<i>Wall Street Journal</i>	Anonyme	9/14/93	Exposé de position	NWF
10/14/92	Mémoire des demandeurs, PC c. USTR	PC, SCLDF, et FOE	9/28/93	Témoignage au Sénat	EDF
12/14/92	(Annonce) t The Washington Post	SC, GU, FOE, HS, NCL, PAA, EII, RAN, CTC, FTC, FET, CWA, PC, IATP, NTC, CIEL, PAN, AWI, CA, SAPA, MMF	9/93	Feuille de renseignements	WWF
15/01/93	La Jordana	CONIECO	11/93	Rapport du gouvernement des États-Unis	Administration Clinton
3/4/93	Lettre du USTR	DOW, CIEL, FOE, SC, PC, HS, HSI, IATP, CRA, NFFC, EII, MMF, API, RAN, WDCC, PAWS, FFA, EIA, ESI, IPPL, NYPIRG, CNI, NTC, WRI			

3/16/93	Audience au Sénat	Sénateur Max Baucus
18/03/93	La Jordana	Larios
6/9/93	Lettre au USTR	NRDC
6/30/93	Opinion, PC c. USTR	Judge Richey
7/8/93	<i>Wall Street Journal</i>	SC
9/13/93	Lettre au USTR	CTC
9/22/93	Témoignage à la Chambre	GU
9/28/93	Témoignage au Sénat	PC, SC, HS, PIRG, CWA
10/6/93	Exposé de position	SC
Automne 1993	Revue académique	Stewart
12/23/94	<i>Wall Street Journal</i>	Colgan



2.b Affaiblissement des lois environnementales dans les trois pays pour attirer les investissements

Déclarations		Objections			Mesures institutionnelles
Date	Contexte	Date	Contexte	Source	
11/27/90	Exposé de position	1/21/93	Communiqué de presse	INE	<p>La Commission de coopération environnementale ALÉNA, chapitre 11 et ALÉNA, article 1114</p>
10/16/91	Témoignage à la Chambre				
11/27/91	Exposé de position				
8/12/91	Exposé de position				
9/24/92	<i>Wall Street Journal</i>				
10/14/92	Mémoire des demandeurs, PC c. USTR				
12/14/92	(Annonce) The <i>Washington Post</i>				
7/8/93	<i>Wall Street Journal</i>				
9/13/93	Lettre au USTR				
9/28/93	Témoignage au Sénat				
10/6/93	Exposé de position				
Automne 1993	Revue universitaire			Stewart	

3. Problèmes frontaliers

3.a Augmentation de la pollution atmosphérique

Déclarations		
Date	Contexte	Source
11/27/90	Exposé de position	NWF
12/9/91	Témoignage à la Chambre	SC
Automne 1992	Revue universitaire	Zagaris
10/14/92	Mémoire des demandeurs, PC c. USTR	PC, SCLDF, et FOE
9/22/93	Témoignage à la Chambre	FOE

Objections		
Date	Contexte	Source
Hiver 1993	Revue universitaire	Reilly
11/93	Rapport du gouvernement des États-Unis	Administration Clinton

Mesures institutionnelles	
Integrated Border Environment Plan (Plan environnemental intégré pour la zone frontalière)	
La Commission de coopération environnementale à la frontière et la Banque nord-américaine de développement	

3.b Augmentation de la pollution de l'eau

Déclarations		
Date	Contexte	Source
11/27/90	Exposé de position	NWF

Objections		
Date	Contexte	Source
11/93	Rapport du gouvernement des États-Unis	Administration Clinton

Mesures institutionnelles	
Integrated Border Environment Plan (Plan environnemental intégré pour la zone frontalière)	

10/16/91	Témoignage à la Chambre	NWF
12/9/91	Témoignage à la Chambre	SC
Automne 1992	Revue universitaire	Zagaris
10/14/92	Mémoire des demandeurs, PC c. USTR	PC, SCLDF, et FOE
02/93	Communiqué de presse	MEM

--	--	--

La Commission de coopération environnementale à la frontière et la Banque nord-américaine de développement

3.c Demande accrue pour les ressources hydriques rares

Déclarations		
Date	Contexte	Source
11/27/90	Exposé de position	NWF
10/16/91	Témoignage à la Chambre	NWF
11/27/91	Exposé de position	NWF
12/9/91	Témoignage à la Chambre	SC
Automne 1992	Revue universitaire	Zagaris

Objections		
Date	Contexte	Source
11/93	Rapport du gouvernement des États-Unis	Administration Clinton

Mesures institutionnelles
 Integrated Border Environment Plan (Plan environnemental intégré pour la zone frontalière)
 La Commission de coopération environnementale à la frontière et la Banque nord-américaine de développement

3.d Augmentation des problèmes d'élimination des déchets solides

Déclarations		
Date	Contexte	Source
Automne 1992	Revue universitaire	Zagaris

Objections		
Date	Contexte	Source

Mesures institutionnelles		
		Integrated Border Environment Plan (Plan environnemental intégré pour la zone frontalière)
		La Commission de coopération environnementale à la frontière et la Banque nord-américaine de développement

3.e Rejet illégal au Mexique d'une plus grande quantité de produits chimiques toxiques et de déchets dangereux en raison de la croissance industrielle et de l'absence de méthodes d'élimination satisfaisantes

Déclarations		
Date	Contexte	Source
11/27/91	Exposé de position	NWFF
11/93	Rapport du gouvernement des États-Unis	Administration Clinton
11/91	Étude universitaire	NBER
12/9/91	Témoignage à la Chambre	SC

Objections		
Date	Contexte	Source

Mesures institutionnelles		
		ANACDE, article 5(1)(d)
		Integrated Border Environment Plan (Plan environnemental intégré pour la zone frontalière)
		La Commission de coopération environnementale à la frontière et la Banque nord-américaine de développement

Automne 1992	Revue universitaire	Zagaris
10/14/92	Mémoire des demandeurs, PC c. USTR	PC, SCLDF, et FOE
Printemps 1993	Revue universitaire	NRDC (Observations attribuées à Homero Aridjis, président du Grupo de los Cien)
7/12/93	<i>El Financiero</i>	FOE

3.f Augmentation possible des interventions d'urgence pour le déversement de produits chimiques

Déclarations		
Date	Contexte	Source
12/9/91	Témoignage à la Chambre	SC
Automne 1992	Revue universitaire	Zagaris
10/14/92	Mémoire des demandeurs, PC c. USTR	PC, SCLDF, et FOE

Objections		
Date	Contexte	Source
11/93	Rapport du gouvernement des États-Unis	Administration Clinton

--

Mesures institutionnelles	
	La collaboration en vue de mieux coordonner les mesures d'urgence est incluse dans le programme des activités de la CCE.

3.g Pressions accrues sur la faune et les espèces menacées

Déclarations		
Date	Contexte	Source
11/27/91	Exposé de position	NWF
12/9/91	Témoignage à la Chambre	SC
Automne 1992	Revue universitaire	Zagaris
10/14/92	Mémoire des demandeurs, PC c. USTR	PC, SCLDE, et FOE

Objections		
Date	Contexte	Source
11/93	Rapport du gouvernement des États-Unis	Administration Clinton

Mesures institutionnelles

3.h Dispersion du développement industriel loin de la frontière

Déclarations		
Date	Contexte	Source
11/93	Rapport du gouvernement des États-Unis	Administration Clinton

Objections		
Date	Contexte	Source
12/9/91	Témoignage à la Chambre	SC

Mesures institutionnelles

4. Santé publique

4.a L'industrialisation accélérée à la frontière accentuera les problèmes actuels d'hygiène publique dans la région

Déclarations			Objections			Mesures institutionnelles		
Date	Contexte	Source	Date	Contexte	Source			
Automne 1992	Revue universitaire	Zagaris						
Printemps 1993	Revue universitaire	NRDC						
Automne 1992	Revue universitaire	Zagaris						

4.b Entrée d'aliments avariés aux États-Unis et au Canada à cause des normes sanitaires et phytosanitaires moins rigoureuses du Mexique

Déclarations			Objections			Mesures institutionnelles		
Date	Contexte	Source	Date	Contexte	Source			
3/13/91	<i>National Journal</i>	«environnementalistes»						
8/12/91	Exposé de position	CNI						
12/9/91	Témoignage à la Chambre	SC	9/14/93	Exposé de position	NWF			
Automne 1992	Revue universitaire	Zagaris						
11/92	Exposé de position	NRDC						
Automne 1993	Revue universitaire	Stewart						
9/22/93	Audience devant le sous-comité de la Chambre	Rep. Bill Bilirakis						

5. Problèmes sectoriels

5.a Énergie

5.a.i Réduction au Mexique de la pollution atmosphérique par suite d'une plus grande utilisation du gaz naturel

Déclarations			
Date	Contexte	Source	
1993	Document universitaire	Yandle	
9/22/93	Témoignage à la Chambre	White	
9/22/93	Témoignage à la Chambre	INGAA	
11/93	Rapport du gouvernement des États-Unis	Administration Clinton	

Objections			
Date	Contexte	Source	
12/9/91	Témoignage à la Chambre	SC	
Printemps 1993	Revue universitaire	NRDC	

Mesures institutionnelles			
---------------------------	--	--	--

5.a.ii Plus grande dégradation des ressources naturelles au Mexique causée par l'expansion du secteur pétrochimique

Déclarations			
Date	Contexte	Source	
11/27/90	Exposé de position	NWF	
10/16/91	Témoignage à la Chambre	NWF	
11/27/91	Exposé de position	NWF	
4/22/93	Lettre proposée au Congrès	GU	
9/22/93	Témoignage à la Chambre	GU	
9/22/93	Témoignage à la Chambre	FOE	

Objections			
Date	Contexte	Source	
11/93	Rapport du gouvernement des États-Unis	Administration Clinton	

Mesures institutionnelles			
---------------------------	--	--	--

5.a.iii Incitation réduite pour l'économie d'énergie aux États-Unis en raison de l'accès plus sûr aux réserves pétrolières mexicaines et à l'énergie hydroélectrique canadienne

Déclarations			Objections			Mesures institutionnelles
Date	Contexte	Source	Date	Contexte	Source	
11/27/90	Exposé de position	NWF				
10/16/91	Témoignage à la Chambre	NWF				
9/3/91	Déclaration au USTR	NRDC				
10/14/92	Mémoire des demandeurs, PC c. USTR	PC, SCLDF, et FOE				
3/4/93	Lettre au USTR	DOW, CIEL, FOE, SC, PC, HS, HSI, IATP, CRA, NFFC, EIL, MMF, API, RAN, WDCS, PAW/S, FFA, EIA, ESI, IPPL, NYPIRG, CNI, NTC, WRI				
4/22/93	Lettre proposée au Congrès	GU				
9/13/93	Lettre au USTR	CTC				
9/22/93	Témoignage à la Chambre	GU				
9/22/93	Témoignage à la Chambre	FOE				

5.a.iv Dégradation des ressources naturelles causée par le développement accéléré de l'hydroélectricité

Déclarations			
Date	Contexte	Source	
10/26/91	Exposé de position	NWFF, PGE, SC, CNI, BEP, et ACN	
9/22/93	Témoignage à la Chambre	GU	
Printemps 1993	Revue universitaire	NRDC	

Objections			
Date	Contexte	Source	

Mesures institutionnelles			

5.b Agriculture : la réduction des subventions atténuera l'impact environnemental

Déclarations			
Date	Contexte	Source	
1993	Document universitaire	Patterson	
11/93	Rapport du gouvernement des États-Unis	Administration Clinton	
09/95	Article	Quadri	

Objections			
Date	Contexte	Source	
12/91	Exposé de position	NRDC, GC, et INAINE	
Printemps 1993	Revue universitaire	NRDC	
4/22/93	Lettre proposée au Congrès	GU	
1993	Énoncé de principes	Berry	

Mesures institutionnelles			

5.c Technologies environnementales : accroissement des exportations au Mexique

Déclarations			
Date	Contexte	Source	
10/91	Examen des problèmes environnementaux	USTR	
10/92	Rapport officiel	Gouvernement du Canada	
1993	Document universitaire	Yandle	
11/93	Rapport du gouvernement des États-Unis	Administration Clinton	
3/1/94	Exposé de position	CCC	

Objections			
Date	Contexte	Source	

Mesures institutionnelles			

6. Ressources naturelles

6.a Accroissement de l'exploitation des pêches au Mexique à cause des pressions concurrentielles

Déclarations			
Date	Contexte	Source	
11/27/90	Exposé de position	NWF	
10/16/91	Témoignage à la Chambre	NWF	
4/22/93	Lettre proposée au Congrès	GU	

Objections			
Date	Contexte	Source	

Mesures institutionnelles			

6.b Accroissement de l'exploitation forestière au Mexique et au Canada à cause d'une augmentation des investissements étrangers et des pressions concurrentielles

Déclarations			
Date	Contexte	Source	
11/27/90	Exposé de position	NWFF	
10/16/91	Témoignage à la Chambre	NWFF	
3/13/91	<i>National Journal</i>	«environnementalistes»	
10/16/91	Exposé de position	NWFF	
12/91	Exposé de position	NRDC, GC, et INAINE	
12/9/91	Témoignage à la Chambre	SC	
9/3/91	Déclaration au USTR	NRDC	
Mai 1992	Article de magazine	NRDC	
4/22/93	Lettre proposée au Congrès	GU	
12/23/94	<i>Wall Street Journal</i>	Craig Merrilees, CTC	

Objections			
Date	Contexte	Source	
2/92	Examen des problèmes environnementaux	USTR	
11/93	Rapport du gouvernement des États-Unis	Administration Clinton	

Mesures institutionnelles

6.c Essor du développement minier au Mexique causé par l'augmentation des investissements étrangers

Déclarations			
Date	Contexte	Source	
3/13/91	<i>National Journal</i>	«environnementalistes»	

Objections			
Date	Contexte	Source	

Mesures institutionnelles

